Plan Régional de Développement de l'Economie sociale et solidaire 2009 - 2015

Pour entreprendre autrement en Picardie

Version du 24/09/2009

SOMMAIRE

PREAMBULE **4**

PLAN DETAILLE

1. ENTREPRENDRE AUTREMENT AVEC L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE **5**

2. LE PLAN REGIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN PICARDIE **21**

3. LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN REGIONAL **27**

LES AXES

AXE 1 : DEVELOPPER LE CHAMP DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN PICARDIE **29**

AXE 2 : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT ET LA STRUCTURATION DE L'ESS SUR LES TERRITOIRES **41**

AXE 3 : RENDRE LE CHAMP DE L'ESS ACCESSIBLE AU GRAND NOMBRE **61**

ANNEXES **64**

PREAMBULE

Le Schéma régional de développement économique adopté le 2 juin 2006 identifie le développement de l'Economie sociale et solidaire comme axe de progrès pour la Région Picardie.

L'engagement régional dans ce secteur passe par l'action menée au quotidien en direction des acteurs du secteur, notamment de la vie associative, à travers la mise en place des emplois solidaires et de la démocratie participative dans le cadre des Assises Régionales de la Vie Associative.

Depuis 2004, les initiatives prises en faveur du développement du secteur se sont multipliées : création de Picardie Active, des emplois-solidaire, d'une mission insertion professionnelle, d'un poste de chargé de mission économie sociale et solidaire, d'un appel à projet en faveur du développement de l'entreprenariat solidaire, de l'ouverture des aides économiques aux structures de l'Economie sociale et solidaire.

En février 2008, la Région Picardie a signé, comme l'ensemble des régions de France, le Manifeste des Régions pour une Economie sociale et solidaire.

Par ce manifeste, les Régions ont voulu affirmer leurs ambitions communes pour développer une économie innovante tant sur le plan technologique que social ou organisationnel. Elles se sont engagées pour une économie qui doit être créatrice d'activités et d'emplois de qualité pour tous, génératrice de cohésion sociale et respectueuse de l'environnement.

La contribution actuelle de la Région Picardie au développement de l'économie sociale et solidaire s'exerce de façon transversale au travers des compétences qui lui sont dévolues ou qu'elle a souhaité développer (vie associative, économie, enseignement supérieur et recherche, formation, insertion, recherche, santé, sport, culture, agriculture, environnement, coopération internationale, territoires). Son action s'inscrit en complémentarité avec les politiques menées sur le sujet par les différentes institutions et collectivités de Picardie.

La Région accompagne les initiatives, soutient la structuration des têtes de réseaux et est présente aux côtés des acteurs de terrain et des acteurs institutionnels pour développer des projets expérimentaux.

La Région Picardie souhaite aujourd'hui aller plus loin et formaliser son engagement de soutenir le développement du secteur en proposant un Plan régional de développement de l'Economie sociale et solidaire appelé Plan régional pour le développement de l'Economie sociale et solidaire en Picardie.

Fruit d'une mise en adéquation entre les ambitions régionales définies dans les différents Schémas régionaux et les propositions émises par les acteurs lors des différentes concertations organisées par la Région dans le cadre du Schéma régional de développement économique, du Plan régional emploi formation, du Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche ou des Assises de la Vie Associative, des conclusions du Conseil Economique et Social Régional et des constats faits sur le terrain, ce document a pour ambition de fixer, pour les six prochaines années, les orientations régionales en la matière et d'encourager d'autres formes d'entreprenariat en Picardie.

Ce plan régional, devra contribuer à une meilleure lisibilité de l'action de la Région en faveur du développement du secteur. Il s'articulera autour de trois ambitions prioritaires :

- Ambition n°1 : Développer l'économie et l'emploi
- Ambition n°2 : Professionnaliser les hommes et les structures
- Ambition n°3 : Promouvoir le secteur

Répondant à trois enjeux transversaux à savoir :

- Accompagner les mutations sociales
- Contribuer à l'aménagement du territoire et au développement local
- Inciter aux initiatives durables

PLAN DÉTAILLÉ

PREAMBULE 3

1. ENTREPRENDRE AUTREMENT AVEC L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE 5

1.1. L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN QUELQUES MOTS 5
1.1.1. Des principes et des valeurs 5
1.1.2. Des acteurs et des pratiques 6
1.1.3. Un champ d'action diversifié 7
1.2. UNE RÉPONSE LOCALE À DES ENJEUX INTERNATIONAUX 7
1.2.1. Un contexte économique en mutation 7
1.2.2. Une économie de proximité 8
1.2.3. Des enjeux partagés 8

2. LE PLAN REGIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN PICARDIE 10

2.1. UN PLAN AU CŒUR DES PROBLÉMATIQUES RÉGIONALES 10
2.1.1. Une ambition politique affirmée : pour une éco-région solidaire 10
2.1.2. Des enjeux convergents avec ceux des schémas régionaux existants 10
2.1.3. Des filières prioritaires transversales aux politiques développées par la Région 12
2.1.4. Picardie 2030: les grands enjeux sur lesquels l'ESS doit être présente 13

2.2. UN PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE 16

3. LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN REGIONAL 18

3.1. DES PRINCIPES D'INTERVENTION 18
3.2. UN PILOTAGE RÉGIONAL 18
3.3. UN PROCESSUS D'ÉVALUATION PARTAGÉ ..... 19~~19~~18
3.4. UNE COMMUNICATION ADAPTÉE 19

AXE 1 : DÉVELOPPER LE CHAMP DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN PICARDIE ..... **21~~21~~20**

OBJECTIF 1.1 : INNOVER ET EXPLORER DES GISEMENTS D'EMPLOIS NOUVEAUX ..... 21~~21~~20
Fiche action A : Favoriser la R&D en ESS ..... 21~~21~~20
Fiche action B : Encourager les initiatives tests ..... 22~~22~~21
OBJECTIF 1.2 : FAVORISER LA CRÉATION DE NOUVELLES STRUCTURES ..... 29~~29~~25
Fiche action C : Accompagner les porteurs de projet ..... 29~~29~~25
Fiche action D : Financer la création de nouvelles structures ..... 34~~34~~28
Fiche action E : Développer des outils financiers adaptés ..... 36~~36~~29

AXE 2 : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT ET LA STRUCTURATION DE L'ESS SUR LES TERRITOIRES ..... **45~~45~~34**

OBJECTIF 2.1 : ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT ET LA PROFESSIONNALISATION DES ACTIVITÉS ..... 45~~45~~34
Fiche action F: Favoriser la formation des hommes et des femmes ..... 45~~45~~34
Fiche action G: Favoriser la professionnalisation des structures ..... 54~~54~~39
OBJECTIF 2.2 : PROPOSER UNE POLITIQUE VOLONTARISTE EN FAVEUR DE L'EMPLOI DANS LES TERRITOIRES ..... 76~~76~~50
Fiche action H: Soutenir les initiatives de développement local sur les territoires ..... 76~~76~~50
OBJECTIF 2.3 : COORDONNER UNE CONCERTATION RÉGIONALE ..... 81~~81~~53
Fiche action I : Participer au développement d'une action concertée sur la Picardie ..... 81~~81~~53

AXE 3 : RENDRE LE CHAMP DE L'ESS ACCESSIBLE AU GRAND NOMBRE ..... **84~~84~~55**

OBJECTIF 3.1 : AMÉLIORER LA CONNAISSANCE ET LA DIFFUSION DE L'INFORMATION SUR L'ESS ..... 84~~84~~55
Fiche action J : Disposer en Picardie d'outils de veille et d'observation coordonnés ..... 84~~84~~55
Fiche action K: Assurer la promotion de ce champ de l'Economie en Picardie ..... 90~~90~~58
OBJECTIF 3.2 : ENCOURAGER LES INITIATIVES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RESPONSABLE DANS L'ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE ..... 92~~92~~59
Fiche action L: Encourager la mise en œuvre de pratiques solidaires dans les entreprises ..... 92~~92~~59
Fiche action M : Favoriser le développement des entreprises coopératives ..... 96~~96~~61

GLOSSAIRE 63

ANNEXES 64

1. ENTREPRENDRE AUTREMENT AVEC L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Avec plus de 200 000 établissements employeurs en France en 2007 et plus de 2,2 millions de salariés et une masse salariale de 45 milliards d'euros, l'Economie sociale et solidaire est un acteur majeur de l'économie. Plus des trois quart de ces emplois sont associatifs et plus de 10% sont agricoles.
L'Economie sociale et solidaire représente plus de 12% des salariés du secteur privé. Avec une augmentation de près de 320 000 emplois entre 2000 et 2007, elle connaît une croissance plus rapide que le reste du secteur privé.
L'Economie sociale et solidaire n'est pourtant pas aujourd'hui reconnue unanimement autour d'une définition. Les théories divergent, sans pour autant s'opposer. Nous retiendrons que l'ESS fait partie intégrante de l'économie picarde.

1.1. L'économie sociale et solidaire en quelques mots

S'il faut faire l'effort de définir l'Economie sociale et solidaire en Picardie, on retiendra cette définition assez large qui considère que l'Economie sociale et solidaire relève de tous les projets d'entreprise où prévaut le principe de non domination du capital et de contrôle démocratique du surplus économique, dans le secteur marchand comme dans le secteur non marchand. Ces projets étant essentiellement axés vers des initiatives de développement local et de développement durable.
Néanmoins, c'est au travers des principes, des valeurs, des acteurs et des pratiques présentés ci-après que l'Economie sociale et solidaire se définit le mieux.

1.1.1. Des principes et des valeurs

L'Economie sociale se définit communément par des statuts (associations, coopératives, mutuelles, fondations) et des principes sur lesquels elle est rejointe par l'économie solidaire :

- La liberté d'adhésion des individus ;
- La gestion démocratique (« un homme, une voix ») ;
- La défense et la mise en œuvre des principes de solidarité et de responsabilité ;
- L'association de personnes et non de capitaux (impliquant une non rémunération du capital apporté) ;
- L'indépendance à l'égard des pouvoirs publics.

L'Economie solidaire est une économie plus récente qui au-delà des principes cités précédemment se fixe des exigences de développement durable et responsable de l'économie en proposant des modes de développement alternatif à l'économie dite « capitaliste ». Elle prend en compte la préservation de l'environnement, la lutte contre les exclusions et la gouvernance collective comme des piliers complémentaires et indissociables du développement économique.

Introduit par la loi du 19 février 2001 sur l'épargne salariale, le concept d' « entreprise solidaire » a été redéfini par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, dans l'objectif de développer l'économie solidaire en facilitant l'obtention d'un agrément« entreprises solidaires ».
Suivant le décret du 18 mars 2009 sont considérées comme entreprises solidaires les entreprises dont les titres de capital, lorsqu'ils existent, ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé et qui :

- soit recrutent 1/3 de leur personnel chez des personnes en difficulté d'insertion ;

- soit, remplissent certaines règles en matière de rémunération de leurs dirigeants et salariés, si elles sont constituées sous forme d'associations, de coopératives, de mutuelles, d'institutions de prévoyance ou de sociétés dont les dirigeants sont élus par les salariés, les adhérents ou les sociétaires.

1.1.2. Des acteurs et des pratiques

L'Economie sociale et solidaire se définit par des types d'acteurs et la mise en œuvre de pratiques dans lesquels ont trouve :

- les organismes appartenant au secteur parce qu'ils mettent en œuvre des statuts spécifiques de sociétés ou de groupement de personnes définit par un décret de 1981 sur l'Economie sociale : associations, sociétés coopératives (de production, commerciales, agricoles, bancaires), les mutuelles (d'assurance, de santé),
- les entreprises qui, au-delà de leur statut, mettent en œuvre des pratiques solidaires, remplissent un certain nombre de critères spécifiques d'utilité sociale[1]*, de nouvelles formes d'activités et de partenariat, d'innovation économique et sociale, d'application de normes éthiques, sociales et environnementales, de création d'emplois durables.

A titre d'exemple on retiendra :

- Les structures de production de biens et de services d'utilité sociale : services aux personnes, établissement pour personnes âgées dépendantes, garde d'enfants, tourisme, environnement, agriculture biologique, sports, culture…
- Des structures de production, d'accompagnement ou de services, sous formes coopératives ou associatives et les établissements adaptés
- Des structures d'éducation ou de formation : de la formation initiale à la formation continue, de la sensibilisation à la recherche et développement
- Des structures d'accompagnement à la création, reprise d'entreprise
- Les structures engagées dans une logique d'échanges solidaires (monétaires ou non-monétaires) : les SEL, (Système d'Echange Local), les réseaux d'échanges réciproques de savoir, les épiceries sociales et solidaires, le commerce équitable, les jardins collectifs, les AMAP (Association de Maintien de l'Agriculture Paysanne)
- Les structures d'insertion par l'activité économique : associations intermédiaires, les ateliers chantiers d'insertion, entreprises d'insertion, entreprises de travail temporaire d'insertion, régies de quartier
- Les réseaux régionaux représentatifs des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

[1] *On entend ici par utilité sociale la prise en compte dans l'activité du niveau de vulnérabilité du public qu'elle vise que ce soit les fournisseurs (producteurs), les clients (bénéficiaires) ou le personnel employé

1.1.3. Un champ d'action diversifié

L'Economie sociale et solidaire est présente dans l'ensemble des secteurs d'activité de l'économie et peut en investir tous les champs.
On a souvent tendance à la cantonner à des activités spécifiques, « à la marge », dans lesquelles elle est pionnière et facilement identifiable comme par exemple : les services à la personne, le sport, la culture et les loisirs, le commerce équitable et la coopération internationale, les circuits courts et l'agriculture biologique.
Néanmoins, aucune activité ne lui est interdite, on le voit d'ailleurs avec des Sociétés Coopératives bancaires, agricole ou de commerce, des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production dédiées à l'innovation technologique, à la recherche développement, au conseil ou dans le domaine industriel, des entreprises d'insertion en restauration-traiteur, bâtiment, recyclage, imprimerie…
Sa capacité d'adaptation aux mutations sociales l'amène également à faire évoluer le législateur pour adapter le statut des entreprises à de nouvelles formes de gouvernances et permettre l'évolution de certains concepts.

Ainsi les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif permettent, entre autre :
- à des associations de pouvoir se développer économiquement
- à des territoires, de penser collectivement le développement de services d'intérêt généraux
- à des chefs d'entreprise solidaires d'ancrer leur activité sur un territoire en associant les acteurs du territoire (collectivités, associations, entreprises, particuliers) au projet d'entreprise.

La coopérative d'activité et d'emploi quant à elle, permet de sécuriser le parcours de créateurs d'entreprise par la rupture de l'isolement liée à la dynamique collective et ouvre la porte à des projets d'entreprise innovants grâce à la mutualisation des moyens.

1.2. Une réponse locale à des enjeux internationaux

1.2.1. Un contexte économique en mutation

La crise actuelle du capitalisme est une opportunité pour affirmer, faire connaître et reconnaître l'Economie sociale et solidaire (ESS).
Dans le contexte de crise économique et compte tenu des conséquences sociales qu'elle peut engendrer, l'ESS a tout son rôle à jouer.
Au-delà d'un nécessaire essor quantitatif et qualitatif de l'ESS, ses valeurs et ses pratiques peuvent inspirer positivement les nécessaires réformes des régulations économiques et inciter les pouvoirs publics, les entreprises et les citoyens à changer de comportement, pour tendre vers une économie plus solidaire, plus équitable, plus responsable.
L'Economie sociale et solidaire incarne une réponse, partielle mais réelle, perfectible mais concrète, à ces enjeux fondamentaux, qui appellent un nouveau modèle de développement. Il faut pour cette raison, la soutenir, la développer, la faire changer d'échelle.
L'ESS n'est pas une réponse immédiate à la crise, elle doit permettre de transformer profondément l'économie de marché dans sa globalité.
Elle doit s'inscrire dans une volonté de démocratisation à mettre en œuvre dans les entreprises et une volonté de participation du plus grand nombre dans le cadre d'une part, d'actions de lutte contres les exclusions

économiques (accès à l'emploi et aux crédits) et d'autre part, d'actions liées à l'accès aux droits individuels (droit à la formation).

Sans oublier les enjeux sociaux qui impactent très fortement le contexte économique en mutation. L'Economie sociale et solidaire est une composante majeure de l'accompagnement des mutations sociales. En effet, l'ESS développe des concepts innovants tant dans le domaine social et technologique, qu'organisationnel ou territorial.

Ainsi, à titre d'exemple, les associations ont-elles impulsées l'aide à domicile, les alternatives à l'hospitalisation, la prise en charge des handicapés, le titre emploi service, les villages de vacances, le recyclage des déchets textiles, informatiques ou ménagers. Les mutuelles d'assurance ont permis l'existence du constat amiable, des garages agréés. Les coopératives quant-à elles ont contribué à l'animation sociale en milieu rural, au prix du livre,[2] …

1.2.2. Une économie de proximité

L'économie capitaliste a montré ses limites pour garantir, dans la durée, l'équilibre économique, social et environnemental des territoires. Sa logique de profit à tout prix fait peu de cas de l'Homme et de son environnement. L'Economie sociale et solidaire est un moyen de rééquilibrage de la durabilité des territoires.

Parce qu'ils pensent « mondial » tout en agissant « local », les hommes et les femmes des territoires qui portent des initiatives d'Economie sociale et solidaire développent des initiatives économiques collectives profondément ancrées dans les territoires.

Le territoire privilégié d'une entreprise de l'Economie sociale et solidaire, même quand il s'agit d'une grande mutuelle ou d'une coopérative de banque, est le territoire de proximité, priorité des sociétaires, clients ou usagers.

Les entreprises de l'Economie sociale et solidaire contribuent à éviter le décrochement des territoires en se développant au plus près des besoins des populations. Elles constituent un levier important du renforcement de la cohésion territoriale de certains territoires.

Néanmoins pour que l'impact de leur action soit visible et porteuse sur les territoires, il est nécessaire que les entreprises de l'Economie sociale et solidaire prennent une certaine taille pour peser sur les enjeux économiques et sociaux au niveau local. Un des moyens d'y parvenir est de s'ouvrir à de nouveaux partenariats avec les entreprises, notamment celles impliquées dans la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE).

1.2.3. Des enjeux partagés

Répondre a des besoins non satisfaits localement, porter des initiatives économiques collectives, explorer des gisements d'emplois nouveaux, créer des emplois pérennes, encourager la production et la consommation responsable, développer de nouveaux modes d'échanges, accompagner les mutations socio-économiques telles sont les réponses locales que peuvent apporter les projets d'Economie sociale et solidaire sur les territoires.

Vieillissement de la population, aménagement urbain, équilibre ville/campagne, conciliation des temps de vie, évolution des structures familiales, autant de sujet sur lesquels l'Economie sociale et solidaire est à même d'apporter des réponses de proximité adaptées. Elle pourra proposer des organisations collectives innovantes dans lesquelles salariés et usagers pourraient être partie prenante du projet. Cela constitue autant de sujets qui, comme nous le verrons plus loin, contribuent à répondre à des enjeux régionaux forts.

[2] Source : CEGES

En résumé :

Le projet d'Economie sociale et solidaire est un **projet collectif** porté par un groupe dès sa création, enrichi par des acteurs associés, sociétaires tous solidaires d'objectifs communs au travers d'un contrat qui assure la transparence des rapports au sein d'une organisation démocratique.

Les **statuts** qui portent les activités sont divers : associations, coopératives, mutuelles, fondations ou toutes entreprises qui mettent en œuvre des pratiques alternatives à l'économie dite « traditionnelle » (commerce équitable, agriculture biologique, banque solidaire,…)

Les **champs d'activités** où s'exerce l'économie sociale et solidaire sont nombreux et a priori, l'économie sociale et solidaire peut se développer dans tous les secteurs. Elle a néanmoins la spécificité de se positionner comme pionnière sur de nouveaux marchés considérés comme des gisements d'emplois nouveaux et d'être à l'origine de nombreuses innovations sociales, territoriales ou technologiques.

L'Economie sociale et solidaire est **vectrice de citoyenneté** par ses pratiques démocratiques. Elle est **productrice d'une économie diversifiée** dans ses formes, ses contenus et ses acteurs.

Au-delà des concepts, elle se retrouve dans des initiatives d'hommes (de femmes) et d'entreprises qui portent des aventures collectives.

Insuffler les valeurs qu'elle porte à l'économie apporterait une réponse partielle mais réelle à la crise économique actuelle.

Au regard de l'évolution du contexte picard et des spécificités de l'Economie sociale et solidaire, les ambitions de la réalisation d'un plan régional pour le développement du secteur sont les suivants :

- Développer l'économie et l'emploi
- Professionnaliser les hommes et les structures
- Promouvoir le secteur

Au regard de l'évolution du contexte économique national, de la politique menée par la Région Picardie (Cf Annexe 1) et compte-tenu des spécificités de l'Economie sociale et solidaire, les enjeux transversaux du développement de l'Economie sociale et solidaire en Picardie sont les suivants :

- Accompagner les mutations sociales
- Contribuer à l'aménagement du territoire et au développement local
- Inciter aux initiatives durables

Ces constats et les enjeux locaux couplés aux enjeux liés à la mise en œuvre de la politique régionale et aux spécificités de l'Economie sociale et solidaire nous amène à proposer un plan de développement de l'Economie sociale et solidaire articulé autour de trois axes :

- Axe 1 : Développer le champ de l'économie sociale et solidaire,
- Axe 2 : Accompagner la structuration et le développement du secteur sur les territoires,
- Axe 3 : Rendre le champ de l'économie sociale et solidaire accessible au plus grand nombre.

Ce plan régional de développement de l'Economie sociale et solidaire en Picardie se décline en 13 fiches-actions qui se traduiront progressivement en mesures sur six ans.

2. LE PLAN REGIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN PICARDIE

Réaliser un plan régional pour le développement de l'Economie sociale et solidaire contribue à encourager le développement de l'entreprendre autrement.

2.1. Un plan au cœur des problématiques régionales

2.1.1. Une ambition politique affirmée : pour une éco-région solidaire

Le Conseil Régional de Picardie s'engage sur la voie du développement durable et met en place son Agenda 21 pour organiser ses différentes politiques au service d'un développement plus solidaire, plus écologique et plus performant économiquement. La Stratégie régionale de Développement Durable, qui structure cet Agenda 21, constitue un cadre de référence pour les politiques régionales actuelles et à venir.

Le Plan régional pour « Entreprendre Autrement en Picardie » s'inscrit, par nature, dans ce cadre sur le volet exemplaire de l'Agenda 21 qui renvoie aux pratiques et au fonctionnement interne de la collectivité. En effet, des orientations en faveur de l'Economie sociale et solidaire sont mises en avant notamment selon les objectifs suivants :

- L'orientation de la commande publique vers l'intégration de critères sur les responsabilités environnementales et sociales ou éthiques pour encourager la réduction des inégalités, avoir un impact sur les modes de production, sur le développement de produits éco responsables.

- La mobilisation des partenariats nécessaires à la mise en œuvre de cet Agenda 21 exemplaire et aidant à la dynamique et structuration locale des filières (agriculture locale, circuits courts…).

Le Plan régional de développement de l'Economie sociale et solidaire s'inscrit également dans le volet partenaire de l'Agenda 21 qui renvoie à la mobilisation des partenaires : entreprises, associations, universités et tous les acteurs territoriaux pour engager partout où cela est possible une dynamique de développement durable.

L'Agenda 21 met en avant la pertinence de l'articulation entre le développement local et l'Economie sociale et solidaire pour dynamiser le tissu économique et renforcer l'emploi local et encourage l'innovation dans ce domaine sur le territoire picard.

2.1.2. Des enjeux convergents avec ceux des schémas régionaux existants

Les enjeux du Plan régional de développement de l'Economie sociale et solidaire ont été définis précédemment comme suit :

Au regard du contexte Picard et des spécificités de l'Economie sociale et solidaire, les ambitions pour la réalisation d'un Plan régional pour le développement du secteur sont les suivantes :

- Développer l'économie et l'emploi
- Professionnaliser les hommes et les structures
- Promouvoir le secteur

Au regard de l'évolution du contexte économique national et de la politique menée par la Région Picardie, les enjeux du développement de l'ESS en Picardie sont transversaux et définis comme suit :

- Accompagner les mutations sociales
- Contribuer à l'aménagement des territoires et au développement local
- Inciter aux initiatives durables

Le Plan régional de développement de l'Economie sociale et solidaire est la déclinaison opérationnelle de l'axe 19 du Schéma régional de développement économique.
Il s'inscrit dans les orientations du Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) et de l'Agenda 21 régional. A ce titre, il contribue au développement territorial, à l'attractivité économique, à la cohésion sociale et à l'excellence environnementale de la région.

Il vient contribuer à garantir, sur son champ d'action l'égalité d'accès de tous les publics à l'éducation et à la formation, ainsi qu'à élever le niveau de formation et de qualification des picards, principaux objectifs du Plan régional pour l'emploi formation, notamment en ayant pour ambition d'élever le niveau de qualification des picards œuvrant dans le champ de l'Economie sociale et solidaire.

Il a pour ambition de contribuer à développer de manière opérationnelle le volet « solidaire » de ces différents schémas et plans.

Ainsi, pour accompagner les mutations sociales et développer l'économie et l'emploi, le plan régional de développement de l'ESS entend agir en contribuant à développer le champ de l'économie sociale et solidaire tant sur la recherche et l'innovation que sur la création de structures et d'emplois. Sur ces points il s'inscrit dans les enjeux du Schéma de l'enseignement supérieur et de la recherche orientation stratégique 3 « structurer la recherche et développer les synergies » et dans l'enjeu 4 objectif 2 du Schéma régionale de développement économique « Concevoir le territoire comme gisement d'emplois et de solidarité ».
Pour contribuer à l'aménagement du territoire et au développement local et former les picards, le plan régional de développement de l'ESS propose d'accompagner la structuration et le développement du secteur en encourageant la professionnalisation des activités, en proposant une politique volontariste en faveur de l'emploi dans les territoires et en coordonnant une concertation régionale sur le sujet. Sur toutes ces questions, il contribue à la mise en œuvre opérationnelle de l'orientation 2 du Plan régional emploi formation à savoir « Dynamiser et améliorer l'offre d'éducation et de formation pour mieux répondre aux besoins des personnes et de l'économie au bénéfice de l'emploi durable. » et du chapitre 2 du SRADDT « Le pari d'un aménagement et d'un développement durable de la Picardie ».
Pour faire levier sur l'incitation aux initiatives durables et la promotion du champ de l'ESS, le plan régional de développement de l'ESS prévoit de rendre le champ de l'ESS et les valeurs qu'il porte, accessible au plus grand nombre en améliorant la connaissance et la diffusion de l'information sur l'économie sociale et solidaire et en encourageant la mise en œuvre d'initiatives de développement durable et responsable dans l'ensemble de l'économie. Dans ce cadre, il entend participer à la mise en œuvre d'actions prévues dans l'Agenda 21 régional, notamment sur la mise ne œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics régionaux ou dans le schéma régional de développement économique au titre de l'enjeu 5 objectif 1 « Accompagner l'entreprise dans sa démarche citoyenne ».

2.1.3. Des filières prioritaires transversales aux politiques développées par la Région

Le Plan régional pour le développement de l'Economie sociale et solidaire en Picardie, au titre des actions qu'il développe a pour ambition d'accompagner le développement de filières prioritaire, en mettant en lumière des secteurs d'activité où l'Economie sociale et solidaire prend tout son sens

Il n'a pas pour vocation de remettre en cause les politiques sectorielles existantes qui contribuent, elles aussi, au développement de l'Economie sociale et solidaire en Picardie.

Il souhaite valoriser et renforcer des spécificités de la politique menée en région Picardie qui représentent des gisements d'emplois et sont des leviers intéressants du développement de l'économie sociale et solidaire et les renforcer.

La mise en œuvre d'une politique en faveur du développement de l'ESS ne peut se concevoir que dans la transversalité.

Ainsi, au regard des orientations du SRADDT, des politiques régionales conduites et de l'effet levier que peut apporter l'ESS, priorité sera donnée aux projets qui contribuent à :

- Développer les pratiques solidaires notamment dans les **circuits courts** (agriculture biologique, recyclerie, relocalisation de filières alimentaires, maintien de l'agriculture paysanne …) en assurant la promotion des filières, en encourageant la structuration et les passerelles inter réseaux et en soutenant le développement d'organisation alternative pour le développement du secteur en lien avec le Plan régional pour l'agriculture,
- Encourager les pratiques alternatives pour répondre aux défis **environnementaux** comme la réduction des déchets et notamment contribuer à développer les énergies renouvelables, encourager les initiatives de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, ainsi que les initiatives de décarbonisation des activités, notamment en ce qui concerne les modes de déplacement.
- Accompagner les mutations sociales en développant les **services aux personnes** et en favorisant l'autonomie en contribuant à la professionnalisation des structures par la formation en accompagnant le développement du secteur et sa structuration sur les territoires et en encourageant les initiatives innovantes pour le développement du secteur**,**
- Soutenir les initiatives de **coopération Nord/Sud** et le développement du **commerce équitable** en encourageant le co-développement économique avec nos partenaires dans le cadre de la coopération décentralisée, en sensibilisant et en assurant la promotion du commerce équitable, en organisant l'accompagnement des structures locales et en encourageant la structuration économique du commerce équitable en Picardie**,**
- Lutter contre la fracture **numérique** et développer l'innovation et la diffusion de la culture numérique,
- Encourager **l'entreprenariat au féminin** et notamment : définir et évaluer la nature des obstacles rencontrés par les femmes en démarche de création d'entreprise, encourager les initiatives favorables à l'articulation des temps de vie, soutenir la création et le développement d'initiatives favorisant l'entreprenariat au féminin,

- Développer **l'économie touristique**, et notamment le tourisme social et solidaire en encourageant le développement et la modernisation de l'offre touristique solidaire, en soutenant la structuration du secteur du tourisme pour tous, en permettant aux acteurs de terrain de se doter d'une ingénierie de projets pour s'inscrire dans le champ de l'économie touristique en lien avec le Schéma régional de développement durable du tourisme et des loisirs,
- Encourager le développement sur le champ économique, la structuration et la professionnalisation des **activités sportives et culturelles** via les outils de l'Economie sociale et solidaire dans le cadre des Schémas régionaux de la culture et du sport et des loisirs de nature,
- Lutter contre tous types **d'exclusions professionnelles** et favoriser la création et le développement de structures **d'insertion par l'activité économique**, sur les territoires dépourvus, la création d'activités nouvelles sur l'ensemble des territoires et encourager la création de passerelles entre structures de l'Insertion par l'Activité Economique et les entreprises.

2.1.4. Picardie 2030 : les grands enjeux sur lesquels l'ESS doit être présente

Le SRADDT dans la projection qu'il fait de la Picardie en 2030 fixe des grands enjeux sur lesquels il convient d'agir dès aujourd'hui. Le développement de l'ESS en Picardie permettra de répondre à certains d'entre eux à savoir :

Soutenir l'innovation et faire de la Picardie un espace choisi pour sa qualité de vie

Selon les termes du SRADDT : « La Région Picardie met en place une stratégie régionale de soutien à toutes les formes d'innovation. Dans ce cadre elle a notamment mis en place une Agence Régionale de l'Innovation (ARI). Le Schéma régional de développement économique promeut lui aussi la création et l'activation des réseaux et le développement d'une culture de l'innovation.
La qualité des productions picardes et leurs avantages technologiques par rapport à leurs concurrentes sont des atouts essentiels dans ces processus. Dans ce cadre, le soutien de la Région au Centre de Construction Durable et Eco-Matériaux (CODEM) constitue un fort point d'appui ».
Concernant plus particulièrement l'agriculture et compte tenu du faible nombre des productions en région reconnues par des labels (AOC, Agriculture Biologique, …), la région entend soutenir son soutien au développement des filières..
L'agriculture biologique est un secteur de prédilection pour l'Economie sociale et solidaire. Les coopératives agricoles relèvent du secteur de l'Economie sociale. Les mutuelles, associations ou le centre de transfert en pratique solidaire se mobilisent sur les questions d'autonomie engagées par l'ARI dans le cadre de la création d'un pôle d'autonomie de la personne, les coopératives ouvrières de production s'engagent dans des dynamiques de recherche et développement, entre autre dans la construction durable et les éco-matériaux, mais au-delà de l'innovation technologique, l'Economie sociale et solidaire contribue à l'innovation et à l'expérimentation sociale et territoriale.

« L'attractivité naturelle du territoire et son image renouvelée incitent à l'implantation d'activités et au choix de la Picardie pour l'installation résidentielle.
Un environnement de qualité pour un *développement touristique* et résidentiel durable implique une vigilance forte sur la qualité du territoire.

Il convient donc de veiller à : *préserver les sites naturels* sensibles et envisager le développement des zones touristiques dans un souci d'économie de l'espace ; restaurer soigneusement le patrimoine y compris le bâti vernaculaire qui participe du charme et de l'authenticité des territoires ; maintenir les équilibres économiques du territoire comme la mixité des fonctions, le maintien de l'agriculture, les commerces et services…

L'offre de services constitue un maillon essentiel pour valoriser les atouts de la région : non seulement pour améliorer les conditions économiques d'accueil des entreprises, mais également pour l'accueil de nouvelles populations (liées ou non à l'installation d'activités). Il s'agit de proposer une offre de qualité, appropriée aux particularités des territoires.

Pour réussir, on peut prendre en considération le parcours de vie, personnelle et familiale, des résidents et des nouvelles populations. Penser l'offre de services du point de vue des étapes de la vie signifie mettre en évidence la pluralité des besoins : ceux des enfants avant et pendant leur scolarisation : garderies, assistance médicale, déplacements domicile-école, *loisirs*,… ceux des familles dans leur ensemble, dont les familles monoparentales, en nombre croissant, comme l'a montré le dernier recensement ; ceux des étudiants et jeunes actifs : services pour la formation, l'accès à *l'emploi* et au logement, offre *culturelle* et de loisirs …, ceux du troisième âge, pour lequel les problématiques de soins apparaissent, tout comme une volonté d'engagement dans la vie sociale et une demande culturelle et de loisirs différentes ; ceux du quatrième âge : *offre de soins* spécialisée aux attentes de personnes désireuses de conserver leur cadre familial ».

« La création d'entreprise est un enjeu fondamental pour la Picardie. Pour réaliser les objectifs de développement de services, d'accessibilité et d'ouverture, les entreprises picardes constituent la concrétisation de ces principes. Le commerce et l'artisanat de proximité ont bien sûr un rôle déterminant, tout comme les entreprises touristiques, les créateurs (communication, image, mode…).».

Sur toutes ces questions liées à l'attractivité des territoires et à la création d'entreprise, l'Economie sociale et solidaire se doit d'apporter une réponse de proximité en ***créant et développant des activités nouvelles et innovantes en adéquation avec les besoins des habitants et des entreprises***.

Développer les services aux personnes et aux entreprises et intégrer tous les territoires à la dynamique picarde

Selon les termes du SRADDT : « La Région souhaite que les services à la personne soient considérés comme un moteur de développement à part entière, capable d'embrayer sur une redynamisation globale des petites villes.

Ainsi, le SRADDT fait le choix de privilégier le développement d'une offre diffuse de services à la personne.

Plusieurs pistes ont été identifiées : les services à l'emploi et à la formation (relais des Maisons de l'Emploi et de la Formation) ; les services à la petite enfance ; les services aux personnes âgées ; les services liés aux loisirs et à la culture ; les points d'accès gratuits au web et des formations à l'informatique, à la bureautique et à l'Internet »

En Picardie, plus de 80% des structures de services à la personne relèvent du champ de l'Economie sociale et solidaire. Pour se développer face à la monté en puissance des enseignes privées et au développement de ces services sous statut auto entrepreneur, les acteurs doivent se structurer et se professionnaliser. Cet objectif est valable pour l'ensemble du secteur de l'Economie sociale et solidaire.

Il dit également : « Les territoires picards sont historiquement le lieu d'implantation des activités productives, à la fois agricoles et industrielles. Ce sont également eux qui accueillent en majorité les activités résidentielles : tourisme, installation,… Mais ces territoires ne sont pas homogènes sur l'ensemble du territoire : la bande Sud de la région, ainsi que le Pays du Grand Amiénois sont constitués pour l'essentiel de territoires périurbains,

alimentés par une forte croissance résidentielle ; dans la bande Nord de la région, les campagnes sont davantage agricoles et industrielles, et connaissent une dynamique de déclin démographique et de vieillissement.
Sur ces territoires, le Conseil régional affirme avant tout la nécessité d'assurer l'accès aux services et de développer les solidarités. En effet, selon l'INSEE, les communes de la Picardie sont moins bien équipées en commerces et services que celles de la France métropolitaine.
La Région favorisera les approches intégrées à l'échelle des Pays, permettant de prendre en compte les problématiques détaillées dans le second parti pris (assurer la qualité urbaine des nouvelles campagnes résidentielles…).
Au-delà de cette affirmation, l'exercice du SRADDT constitue pour la Région et l'ensemble des acteurs locaux une opportunité afin d'anticiper ces grandes transformations territoriales, et de réfléchir à un positionnement renouvelé pour ce semis de petites villes. La Région a ainsi identifié deux fonctions clés dont elle encouragera le développement dans les pôles urbains ruraux : les services au secteur productif et les services à la personne ».
« Sans être exclusif, les Pays constituent un échelon majeur de cette territorialisation »
L'Economie sociale et solidaire se développe par nature sur le territoire et contribue, au développement de nouveaux services et au développement des solidarités. Néanmoins, en Picardie, l'offre de service par les structures d'ESS n'est pas homogène et la dynamique territoriale qu'elle développe pas toujours évidente.
Pour compléter l'offre de services et créer des emplois sur les territoires, l'Economie sociale et solidaire devra **se *professionnaliser et se structurer sur les territoires pour apprendre à s'inscrire en complémentarité et en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire pour contribuer à alimenter la dynamique économique territoriale***.

Renforcer la démocratie participative et notamment encourager la vie associative

« Le Conseil régional souhaite s'appuyer plus fortement sur les Conseils de développement, qui paraissent être un vecteur de communication utile et à double sens entre l'échelon régional et les Picards, et répondre ainsi en partie au souhait des citoyens interrogés dans le cadre de la démarche des Conférences citoyennes : informer plus complètement les Picards de ce que la Région fait pour eux, mais aussi de leur donner la possibilité de s'exprimer au mieux vis-à-vis de leurs élus ; en un mot, après avoir bâti la communication du haut vers le bas, il faut cultiver la communication du bas vers le haut. »
« La possibilité pour les citoyens d'intervenir dans les processus décisionnels sur les questions concernant le territoire régional passe également par l'attention aux points de vue et aux besoins des associations qui sont des acteurs centraux de la démocratie participative. A ce titre, le Conseil régional souhaite continuer à les soutenir : les Assises de la vie associative et de l'engagement citoyen ont réuni au cours de l'année 2008 un grand nombre d'associations locales sur les 35 000 que compte la région. La concertation se poursuivra en 2009, dans les territoires avec l'appui des Groupes Associatifs de Pays et au niveau régional par la mise en place d'une conférence des élus en charge de la vie associative.
La vitalité des associations est indispensable à la vitalité publique et à l'autonomisation des personnes. La variété, la richesse des structures, des thématiques, des objectifs permet à chacun de trouver un équilibre et ainsi développer ses propres capacités.
Par ailleurs, le monde associatif est un rempart de solidarité face aux difficultés économiques présentes et à venir. Il est également créateur de lien social en milieu rural comme en milieu urbain ».
La démocratie participative (dans l'entreprise) est également une des composantes commune à l'ensemble des structures de l'Economie sociale souvent résumée au travers du « 1 homme, 1 voix ».

La quasi-totalité des picards sont acteurs de l'Economie sociale et solidaire sans le savoir parfois au travers de leur adhésion à une mutuelle ou une association la plupart du temps. Rare sont ceux qui exercent leurs droits à ce titre. L'exemple le plus flagrant étant la difficulté pour les associations de mobiliser des bénévoles ou de renouveler un conseil d'administration.

Rendre le champ de l'Economie sociale et solidaire accessible au plus grand nombre notamment en communicant sur les valeurs qu'elle porte et en encourageant ses adhérents à participer à la vie de l'entreprise permettrait de faire levier sur le développement de la vie associative et le renforcement de la démocratie participative sur les territoires et à la diffusion des valeurs de l'ESS dans l'ensemble de l'économie.

2.2. Un plan d'action pour le développement de l'économie sociale et solidaire

Au regard des constats émis précédemment, le plan régional de développement de l'Economie sociale et solidaire en Picardie s'articule autour de trois axes répondants aux trois ambitions prioritaires du plan à savoir :

- Ambition n°1 : Développer l'économie et l'emploi,
- Ambition n°2 : Professionnaliser les hommes et les structures
- Ambition n°3 : Promouvoir le secteur

Répondant à des enjeux transversaux que sont :

- Accompagner les mutations sociales
- Contribuer à l'aménagement du territoire et au développement local
- Inciter aux initiatives durables

Les axes de développement du plan sont les suivants :

- Axe 1 : Développer le champ de l'économie sociale et solidaire en Picardie
- Axe 2 : Accompagner le développement et la structuration de l'ESS sur les territoires
- Axe 3 : Rendre le champ de l'ESS accessible au plus grand nombre

Ils sont déclinés en sept objectifs et rendus opérationnels via 13 fiches actions présentées dans le schéma ci-après. Chaque fiche action pourra comprendre plusieurs mesures.

Le Plan régional est voté pour six ans.

2.3 Schéma du Plan Régional de Développement de l'économie Sociale et Solidaire :

Plan Régional de Développement de l'Economie sociale et solidaire

Ambition n°1 :

Développer l'économie et l'emploi

Ambition n°2 :

Professionnaliser les hommes et les structures

Ambition n°3 :

Promouvoir le secteur

Enjeux transversaux

- **Accompagner les mutations sociales**
- **Contribuer à l'aménagement des territoires et au développement local**
- **Inciter aux initiatives durables**

Axe 1
Développer le champ de l'économie sociale et solidaire en Picardie

- Objectif 1.1 — Innover et explorer des gisements d'emplois nouveaux
  - Fiche action A — Favoriser la R et D en ESS
  - Fiche action B — Encourager les initiatives tests
- Objectif 1.2 — Favoriser la création de nouvelles structures
  - Fiche action C — Accompagner les porteurs de projet
  - Fiche action D — Financer la création de nouvelles structures
  - Fiche action E — Développer des outils financiers adaptés

Axe 2
Accompagner la structuration et le développement de l'ESS sur les territoires

- Objectif 2.1 — Encourager le développement et la professionnalisation des activités
  - Fiche action F — Favoriser la formation des hommes et des femmes
  - Fiche action G — Encourager la professionnalisation des structures
- Objectif 2.2 — Proposer une politique volontariste en faveur de l'emploi dans les territoires
  - Fiche action H — Soutenir les initiatives de développement local sur les territoires
- Objectif 2.3 — Coordonner une concertation régionale
  - Fiche action I — Participer au développement d'une action concertée sur la Picardie

Axe 3
Rendre le champ de l'Economie sociale et solidaire accessible au plus grand nombre

- Objectif 3.1 — Améliorer la connaissance et la diffusion de l'information sur l'ESS
  - Fiche action J — Disposer en Picardie d'outils de veille et d'observations coordonnés
  - Fiche action K — Assurer la promotion de ce champ de l'économie en Picardie
- Objectif 3.2 — Encourager les initiatives de développement durable et responsable dans l'ensemble de l'économie
  - Fiche action L — Encourager la mise en œuvre de pratiques solidaires dans les entreprises
  - Fiche action M — Encourager la création ou la reprise d'entreprise sous forme coopérative

3. LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN REGIONAL

3.1. Des principes d'intervention

- Le soutien au développement du secteur en Picardie pourra prendre différentes formes : un appui financier, une valorisation des actions, la promotion des valeurs, la mise en place d'un espace public sur l'Economie sociale et solidaire,
- Pour cela la Région s'engage à mettre en place une politique d'accompagnement adaptée aux spécificités de l'Economie sociale et solidaire en mobilisant, autant que possible les dispositifs de droit commun existants ou en les adaptant et cela dans l'ensemble des compétences qu'elle porte, et en créant, si nécessaire, de nouveaux outils. Pour les dispositifs existants, ils seront mis en œuvre, autant que possible dans le cadre des régimes notifiés, sinon, pour les associations, dans le cadre du régime « de minimis » (hors aide TPE et PRCE),
- Les aides financières apportées aux structures en création ou en développement seront limitées dans le temps,
- Une attention particulière sera portée à la part d'autofinancement consacrée aux projets ainsi qu'à la mixité des ressources mobilisées,
- Un intérêt particulier sera porté à la création d'emplois nouveaux et à l'expérimentation sur de nouveaux concepts ou sur les filières identifiées comme prioritaires.

3.2. Un pilotage régional

Il est réalisé par un comité de suivi composé des Vice-présidents en charge des politiques identifiées comme prioritaires dans le cadre du plan régional pour le développement de l'Economie sociale et solidaire en Picardie : la vie associative, le tourisme social, l'insertion par l'activité économique, la formation, la lutte contre les discriminations, l'agriculture, la coopération internationale, l'environnement, les relations avec les territoires, sous la présidence du Président ou de son représentant.
Le comité de suivi sera mis en place pour prendre les décisions portant sur la réalisation du Plan régional pour le développement de l'Economie sociale et solidaire en Picardie et assurer sa conduite stratégique.

Il se réunira une ou deux fois par an.
Il assurera les responsabilités suivantes :

- veiller à ce que la réalisation du Plan régional pour le développement de l'Economie sociale et solidaire en Picardie soit conforme à ses objectifs,
- décider des réorientations éventuelles en s'appuyant sur des éléments de bilan et d'évaluation,
- procéder aux arbitrages nécessaires pour les projets posant problème.

3.3. Un processus d'évaluation partagé

Un dispositif de suivi et d'évaluation sera mis en place visant à répondre aux trois objectifs suivants :

- Appuyer le pilotage en continu de la mise en œuvre du Plan régional pour le développement de l'Economie sociale et solidaire en Picardie,
- Evaluer l'atteinte ou non des objectifs ayant présidé à l'élaboration du Plan, en vue d'améliorer la qualité et l'efficacité de celui-ci,
- Informer l'ensemble des directions opérationnelles et des partenaires concernés par le plan régional de son évolution.

Ce dispositif s'appuiera sur un système d'indicateurs de suivi (indicateurs de réalisation) et d'évaluation (indicateurs: de résultat et d'impact). On définit les types d'indicateurs de la manière suivante

- **Type d'indicateur**	- **Définition**
Réalisations (suivi)	Produits de l'activité des opérateurs
Résultats	Effets immédiats pour les destinataires directs
Impacts spécifiques	Effets durables pour les destinataires directs
Impacts globaux	Effets globaux pour l'ensemble de la population concernée (destinataires directs et indirects)

Les indicateurs contenus dans les « Fiches Action » permettront de suivre l'évolution des réalisations et des résultats des actions financées.

Les grands enjeux stratégiques du Plan (cf. Ambitions) pourront être appréciés à l'aune des indicateurs d'impact suivants :

- Nombre d'emplois créés et sauvegardés
- Taux de survie à 3 et 5 ans des structures aidées
- Part de l'ESS dans la création d'entreprise

Par ailleurs, un comité technique de suivi et d'évaluation sera créé. Il sera composé des représentants des services opérationnels de la Région œuvrant sur le champ de l'économie sociale, des partenaires institutionnels de la Région investissent sur le champ de l'ESS et des têtes de réseau du secteur.
Il sera présidé par le Vice-président de la Région en charge de l'économie sociale et solidaire.
Il se réunira une fois par an et sera compétent pour proposer des démarches intermédiaires d'évaluation du Plan (évaluation de dispositifs ou de thématique)
Une procédure d'évaluation du PRDESS sera lancée au terme de la réalisation du Plan.

3.4. Une communication adaptée

Une communication spécifique sera menée pour faire connaître la mise en place du Plan régional pour le développement de l'Economie sociale et solidaire en Picardie. L'objectif de cette communication est de sensibiliser des promoteurs de projet, de faire émerger des initiatives et permettre leur inscription en toute connaissance de cause dans le cadre proposé.

AXE 1 : Développer le champ de l'Economie sociale et solidaire en Picardie		*OBJECTIF 1.1 : Innover et explorer des gisements d'emplois nouveaux*
Fiche action A : Favoriser la R&D en ESS		
Ambition n°1: Développer l'économie et l'emploi	**Enjeu transversal : Accompagner les mutations sociales**	**Nombre de mesure : 1**
Mesure A.1 - Accompagner le développement d'un centre de transfert en pratiques solidaires		

ASPECTS TECHNIQUES

Objectifs :

Développer des programmes de recherche en Economie sociale et solidaire, encourager le transfert et le développement d'innovations dans les organisations qui mettent en œuvre des pratiques d'économie solidaire et sensibiliser les étudiants à l'économie sociale et solidaire.

Le volet recherche a pour objectif de développer la production scientifique (thèses, articles, colloques) en économie solidaire.

- Accueillir des étudiants ainsi que des doctorants dans le cadre de leur projet de recherche
- Valoriser la recherche en économie sociale et solidaire
- Mettre à disposition des étudiants, doctorants, chercheurs la logistique du centre de transfert
- Mettre en œuvre un outil d'observation des pratiques solidaires
- Permettre l'intervention de professionnels de l'économie solidaire au sein de cursus universitaires.

Le volet transfert a pour objectif de mettre en application les recherches dans un cadre entreprenarial (ou territorial).

- Développer les programmes de développement et d'innovation dans des organisations qui mettent en œuvre des pratiques d'Economie solidaire
- Développer des actions de sensibilisation des pratiques d'Economie solidaire auprès d'acteurs économiques et accompagner les entrepreneurs dans le développement de leur stratégie solidaire
- Valoriser la dimension sociale des structures de l'Economie sociale et solidaire et évaluer leur impact économique

Bénéficiaires :

Centres de transfert (une expérimentation est en cours depuis 2009 avec l'Institut Jean-Baptiste André Godin).

Modalités :

Techniquement cette recherche sera mise en œuvre par les doctorants, chercheurs du centre de transfert ainsi que les étudiants de Master souhaitant s'inscrire dans le collectif.
Le transfert se fera dans le cadre d'une prestation simple ou une prestation globale réalisée dans les entreprises.

Mise en œuvre de la mesure : Effective

ASPECTS FINANCIERS
Financement de la mesure **:** Conseil Régional, Conseils Généraux, Etat

Modalités de financement : Convention d'objectifs et de moyens

SUIVI / EVALUATION

Indicateurs de réalisation **:** Nombre de sujets de recherche réalisés

Indicateurs de résultat **:** Nombre d'entreprises Picardes concernées.

AXE 1 : Développer le champ de l'Economie sociale et solidaire en Picardie	***OBJECTIF 1.1 : Innover et explorer des gisements d'emplois nouveaux***	
Fiche action B : Encourager les initiatives tests		
Ambition n°1: Développer l'économie et l'emploi,	**Enjeux transversaux : Accompagner les mutations sociales et inciter aux initiatives durables**	**Nombre de mesures : 4**

Mesure B.1 - Aide à l'émergence de microprojets associatifs et coopératifs

ASPECTS TECHNIQUES

Objectifs **:**

L'émergence d'un projet innovant peut nécessiter, dans le cadre de sa formalisation, un appui méthodologique, certaines études préalables, des modules de formation ou de premiers investissements matériels ou immatériels et générer des besoins de financement pour les structures.
L'objectif de cette mesure est d'octroyer de petites subventions en direction de microprojets innovants, avec l'aide de promoteurs locaux. Elle vise notamment à faciliter l'accès aux financements européens des petites structures associatives et coopératives.

Bénéficiaires **:**

Toute activité nouvelle dans le domaine de l'Economie sociale et solidaire en région Picardie et dont

la mise en œuvre nécessite une phase de formalisation, d'analyse, de démarchages, de communication, de test en grandeur nature …

Moyens **:**

La Région veillera à ce que la répartition de l'aide entre crédits Région et crédits FSE soit optimisée.
Les coûts en matière de fonctionnement seront prioritairement pris en compte sur des crédits FSE et financés selon les modalités définies en accord avec l'Europe.
La gestion de ce dispositif est déléguée à l'organisme de gestion délégué du FSE à savoir le GRIEP.

Les modalités seront déterminées conjointement par l'Etat, gestionnaire des crédits FSE, et la Région. Cette phase d'émergence sera limitée à 36 mois maximum (12 mois pour la formalisation du projet et 24 mois de suivi).

Mise en œuvre de la mesure : Effective

ASPECTS FINANCIERS

Financement de la mesure : Conseil Régional, FSE

Modalités de financement :

L'aide régionale permettra d'accéder aux financements européens prévus au titre du FSE.
L'ensemble des dépenses, qu'elles soient de fonctionnement, d'étude ou d'investissement, liées à cette phase d'émergence sont susceptibles d'être prises en compte dans le calcul de l'aide apportée.
L'expérimentation est proposée pour trois ans. Une évaluation des impacts du dispositif est prévue à l'issue de cette période.

SUIVI / EVALUATION

Indicateurs de réalisation : Nombre de projets financés

Indicateurs de résultat : Taux de survie des projets à 3 ans

AXE 1 : Développer le champ de l'Economie sociale et solidaire en Picardie	*OBJECTIF 1.1 : Innover et explorer des gisements d'emplois nouveaux*

Fiche action B : Encourager les initiatives tests

Mesure B.2 - Appel à projets pour l'innovation et l'expérimentation

ASPECTS TECHNIQUES

Objectifs :

Lancer un appel à projets susceptible de soutenir les projets de développement d'activité nouvelle, d'essaimage d'un modèle, d'expérimentation ou d'innovations prometteuses, par des appels à projets.

Bénéficiaires :

Associations, coopératives, Mutuelles.

Entreprises qui mettent en œuvre des pratiques solidaires **:** structures d'insertion par l'activité économique, entreprises du commerce équitable, entreprises de tourisme solidaire, structures d'utilité sociale ou toute entreprise pouvant prétendre à l'agrément « entreprise solidaire »

Eligibilité :

Les projets répondent aux critères suivants : expérimentation ou innovations prometteuses sur le plan économique, social, environnemental ou culturel, création ou développement d'activité ou d'emplois.

Les projets devront démontrer leur aspect innovant tant sur le plan social, technologique que territorial.

L'innovation pourra se situer à trois niveaux : l'amélioration (par rapport à une situation précédente), l'adaptation (par rapport à un manque ou un contexte non adapté) ou l'anticipation.

Elle devra répondre aux interrogations suivantes : est-ce une initiative nouvelle ou existante ailleurs ? Y-a-t-il une phase expérimentale ? Y-a-t-il partage du projet et partenariat autour ? Comment cette innovation va inonder le territoire ?

Mise en œuvre de la mesure : Appel à projets 2011

ASPECTS FINANCIERS

Financement de la mesure : Conseil Régional

Modalités de financement :

Dans le cadre d'un appel à projets, financement d'investissements matériels et immatériels.
Taux de subvention : 50 % de l'assiette du projet éligible à l'aide. Plafond : 100 000 euros.
Mesure, par des indicateurs, de l'impact de l'action sur l'activité et l'emploi, de son utilité sociale et le cas échéant, de sa reproduction sur l'ensemble du territoire picard.

SUIVI : EVALUATION

Indicateurs de réalisation : Nombre de projets financés, nombre de bénéficiaires

Indicateurs de résultat : Nombre d'expérimentations nouvelles sur l'ESS en Picardie, taux de survie des projets en Picardie

AXE 1 : Développer le champ de l'Economie sociale et solidaire en Picardie	*OBJECTIF 1.1 : Innover et explorer des gisements d'emplois nouveaux*

Fiche action B : Encourager les initiatives tests

Mesure B.3 - Projets collectifs novateurs

ASPECTS TECHNIQUES

La Région est susceptible d'apporter également son soutien à des projets portés par un groupe d'acteurs locaux pour de l'expérimentation de projets collectifs innovants dans le cadre des actions collectives (fiche G-1).

Objectifs **:**

Faciliter ou renforcer la coopération des entreprises sur des projets communs.
Informer ou sensibiliser les structures notamment les plus jeunes sur des questions d'intérêt stratégique, conduire des études visant à améliorer leur environnement économique ou technologique, hygiène, sécurité, environnement, diversité dans l'emploi …
Renforcer la professionnalisation des structures.
Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de programmes sectoriels de développement concerté dans les domaines de la qualité, normalisation-certification, l'innovation, les nouvelles technologies, du développement territorial …

Bénéficiaires **:**

Les chambres consulaires, les associations, les groupements d'employeurs, les entreprises, les réseaux de l'ESS

Modalités **:**

L'action collective devra concerner au moins trois structures de l'ESS.
Elles devront toutes s'engager dans la démarche et contribuer directement (financièrement) ou indirectement (mise à disposition, bénévolat) à sa mise en œuvre.

Mise en œuvre de la mesure : Effective

ASPECTS FINANCIERS

Financement de la mesure : Conseil régional

Modalités de financement : 50 % de l'assiette HT ou TTC (selon régime d'assujettissement à TVA) pouvant être porté à 80 % sur les actions particulièrement innovantes
SUIVI / EVALUATION ***Indicateurs de réalisation :*** Nombre d'actions collectives financées ***Indicateurs de résultat* :** Nombre de structures concernées

AXE 1 : Développer le champ de l'Economie sociale et solidaire en Picardie	*OBJECTIF 1.1 : Innover et explorer des gisements d'emplois nouveaux*

Fiche action B : Encourager les initiatives tests

Mesure B.4 - Les outils d'aide à la création d'activités nouvelles

ASPECTS TECHNIQUES

Objectifs :

Afin d'encourager la création d'activités, la Région soutient un réseau d'organismes associatifs ou coopératifs d'accompagnement à la création d'entreprises et d'activité qui se placent, par leur démarche, dans le champ de l'ESS.

La Région décide de renforcer son soutien aux dispositifs d'accompagnement à la création d'activité d'Economie sociale et solidaire. Parmi les dispositifs à l'œuvre dans notre région on trouve, les couveuses d'activité, les coopératives d'activité et d'emploi et les incubateurs d'activité.

Objet **:**

Les outils « d'incubation » permettent au créateur de développer son projet et de le tester dans le cadre d'une mise en situation réelle. Il répond à une double préoccupation de la politique régionale : construire progressivement un parcours d'insertion à partir d'un projet d'activité, utile au territoire, au « pays », au quartier et à leurs habitants. L'entrepreneur « à l'essai » va pouvoir se confronter à la réalité du marché, produire et facturer dans un cadre légal – aussi bien juridique que social et fiscal – mais sécurisé.

Le bénéficiaire a également la possibilité de s'inscrire dans une démarche d'apprentissage, d'acquisition de savoirs, d'attitudes et d'aptitudes nécessaires à la bonne pratique du « métier d'entrepreneur ».

En amont du test et de l'hébergement juridique de l'activité, le parcours peut intégrer une phase de vérification du projet et de sa faisabilité qui permettra par la suite une meilleure individualisation de l'accompagnement et/ou éventuellement un repositionnement de la démarche de création.

Modalités **:**

Les actions sont dédiées à des travailleurs privés d'emploi ayant un projet de création d'activité ou a des porteurs de projet d'économie sociale et solidaire souhaitant tester une activité ou expérimenter de nouvelles formes de partenariat dans le cadre de la création de nouvelles structures économiques.

Elles seront portées par des associations ou des coopératives.

La Région limitera son intervention au financement d'une CAE généraliste et d'une couveuse spécialisée par département et d'une CAE spécialisée (service à la personne, bâtiment…) sur le territoire régional.

Les incubateurs de projets d'ESS devront s'appuyer sur une démarche de développement territorial et pourront être plus locaux.

Mise en œuvre de la mesure : Effective

ASPECTS FINANCIERS

Financement de la mesure : Conseil Régional, Conseils généraux, communautés d'agglomération, Etat, FEDER

Modalités de financement : Les outils d'incubation sont des initiatives locales soutenues par la Région nécessairement dans le cadre des cofinancements.

La Région finance ces structures pour qu'elles aident les porteurs de projet à :

- réaliser le diagnostic de son projet et à définir les étapes de sa mise en œuvre,
- construire ses réseaux de clients, de fournisseurs et de partenaires,
- se former aux outils de gestion, à produire et commercialiser ses biens ou services.

SUIVI / EVALUATION

Indicateurs de réalisation : Nombre de porteurs de projets accueillis

Indicateurs de résultat : Nombre d'entreprises créées

AXE 1 : Développer le champ de l'Economie sociale et solidaire en Picardie		***OBJECTIF 1.2 : Favoriser la création de nouvelles structures***
Fiche action C : Accompagner les porteurs de projet		
Ambition n°1 : Développer l'économie et l'emploi,	**Enjeu transversal : Contribuer à l'aménagement des territoires et au développement local**	**Nombre de mesures : 3**
Mesure C.1 - le réseau de promoteurs locaux de l'ESS		

ASPECTS TECHNIQUES

« J'ENTREPRENDS EN PICARDIE » VOLET ESS

Le 21 juin 2007, les têtes de réseau régionales de la création d'entreprises en Picardie ont été signataires du PACTE (Protocole d'Accord de la Création Transmission d'Entreprises) donnant naissance au réseau régional d'acteurs de la création d'entreprises « J'entreprends en Picardie ».

Son ambition est de rendre plus lisible les dispositifs d'accompagnement technique et les outils financiers en faveur de la création afin de faciliter le parcours des porteurs de projets de Picardie.

Ainsi, dès le moment où le créateur d'entreprise entre en contact avec un acteur du réseau J'entreprends en Picardie celui-ci va lui indiquer quel organisme est le plus adapté pour le conseiller à chaque étape de son parcours pour assurer son accompagnement, c'est l'accompagnateur unique.

Le créateur n'a à affaire qu'à un seul organisme et, si possible, à une seule personne pour

l'accompagner dans son parcours vers l'entreprise.
Ce référent va assurer avec lui, et parfois en lien avec un autre acteur, tout le travail amont et technique pour préparer et mûrir son projet, la préparation de son plan d'affaires, œuvrer à la mobilisation des financements adéquats, le suivre après la création effective de son activité et favoriser la pérennité de son entreprise par divers conseils.

Objectif **:**
La Région favorisera le développement d'un réseau de « promoteurs locaux de l'ESS» dont les tâches seront l'aide à l'émergence de projets – de l'idée au projet, ainsi que le suivi jusqu'à la fin de la phase d'émergence du projet dans le cadre du réseau J'Entreprends en Picardie, volet ESS.

Bénéficiaires **:**
La Région agréera dans ce cadre une structure régionale pour porter la démarche collective de l'ensemble des opérateurs concernés pour:

- une expertise du projet envisagé ;
- une aide éventuelle à la constitution d'une entité juridique destinée à porter le projet ;
- une expertise au montage financier ;
- un appui au porteur de projet dans son travail de formalisation (analyse des contraintes, validation des grandes lignes du projet, définition du couple produit/marché …) ;
- des conseils et préconisations aux porteurs de projet, aide à la recherche éventuelle de prestataires extérieurs ou de modules de formation ;
- un suivi de réalisation.

Mise en œuvre de la mesure : A compter de 2013

ASPECTS FINANCIERS
Financement de la mesure : Conseil Régional

Modalités de financement : Signature d'une convention J'Entreprends en Picardie.
Le financement de l'activité d'accompagnement devra faire l'objet d'une comptabilité analytique rigoureuse et portera sur le financement du travail réalisé dans ce cadre.

SUIVI / EVALUATION

Indicateurs de réalisation : Nombre de porteurs de projet accueillis

Indicateurs de résultat : Nombre d'entreprises créées, nombre d'acteurs partenaires des réseaux

AXE 1 : Développer le champ de l'Economie sociale et solidaire en Picardie	*OBJECTIF 1.2 : Favoriser la création de nouvelles structures*

Fiche action C : Accompagner les porteurs de projet

Mesure C.2 - Parrainage entrepreneurial

ASPECTS TECHNIQUES

Objectifs **:**

Créer un dispositif capable de promouvoir la création de nouvelles « entreprises sociales » (entreprises d'insertion, ateliers protégés, …), par des entreprises sociales existantes. L'objectif est de multiplier le nombre de ces dernières en Picardie, chaque nouvelle entreprise devant créer, au terme de 2/3 ans d'existence, au moins 5 emplois pour des personnes en situation de fragilité.

La Région, se propose d'alimenter un fonds destiné à financer des études/actions sur la faisabilité des projets de ces nouvelles entreprises sociales, réalisées en amont de la mise en œuvre du projet par un créateur potentiel, lui-même parrainé par le responsable d'une entreprise existante.
Des partenariats seront recherchés sur ce dispositif.

Modalités **:**

Le dispositif prévoit :

- l'engagement du dirigeant de l'entreprise qui assure le parrainage ;
- l'embauche par ce dirigeant de la personne appelée à mener l'étude/action ;
- l'adhésion de l'un et de l'autre aux valeurs de l'Economie sociale et solidaire ;
- l'accompagnement du porteur par un comité de pilotage auquel participe la Région ;
- l'hébergement du porteur dans les locaux de l'entreprise qui assure le parrainage.

Mise en œuvre de la mesure : A compter de 2012

ASPECTS FINANCIERS

Financement de la mesure : Conseil régional, France Active, fonds privés

Modalités de financement : Fonds de financement ; jusqu'à 50 % des frais (salaires + charges, déplacements, frais d'études complémentaires, frais généraux et quote-part des frais fixes, …) supportés par l'entreprise.
Plafonds de 20 000€ par projet, 80 % sous forme de subvention, et 20 % remboursables.
Aide non cumulable avec les autres aides à la création de microprojets. Un Comité d'engagement sélectionnera les projets retenus.

SUIVI / EVALUATION

Indicateurs de réalisation : Nombre de parrainages réalisés

AXE 1 : Développer le champ de l'Economie sociale et solidaire en Picardie	*OBJECTIF 1.2 : Favoriser la création de nouvelles structures*

Fiche action C : Accompagner les porteurs de projet

Mesure C.3 - Objectif Création d'Entreprise (OCE)

ASPECTS TECHNIQUES

Les porteurs de projet de création d'entreprise d'économie sociale et solidaire peuvent accéder au dispositif OCE qui pourra évoluer pour prévoir la mise en place d'un module de formation à l'entreprenariat collectif

Objectifs **:**

- renforcer le positionnement des porteurs de projet pour la création d'entreprises ;
- permettre l'acquisition des savoirs fondamentaux favorisant la faisabilité de la création et de la pérennisation de l'entreprise.

Bénéficiaires **:**

Demandeurs d'emploi et salariés (hors temps de travail) désirant créer ou reprendre une entreprise.

Modalités **:**

Formation gratuite pour les bénéficiaires.
Un dispositif en 3 étapes :

- accueil et accompagnement : les futurs créateurs d'entreprise ont besoin d'information et d'orientation. Cette phase permet de transformer une idée en projet ;
- formation : la Région propose des formations modulaires et individualisées permettant d'acquérir les compétences techniques, humaines et managériales. Elles s'organisent en fonction des besoins et du rythme du stagiaire. Durée maximale de 280 heures.

Suivi : la formation peut être complétée par un suivi individualisé pendant la première année qui suit la création ou la reprise d'une entreprise. Ce suivi post-création se compose de quatre demi-journées de conseil.

Mise en œuvre de la mesure : Effective

ASPECTS FINANCIERS

Financement de la mesure : Conseil régional

Modalités de financement : Appel d'offre régional

SUIVI / EVALUATION

Indicateurs de réalisation : Nombre de stagiaires suivant les modules coopératifs

Indicateurs de résultat : Nombre d'entreprises créées en SCOP

AXE 1 : Développer le champ de l'Economie sociale et solidaire en Picardie	*OBJECTIF 1.2 : Favoriser la création de nouvelles structures*

Fiche action D : Financer la création de nouvelles structures

Ambition n°1 : Développer l'économie et l'emploi	**Enjeu transversal : Inciter aux initiatives durables**	**Nombre de mesure : 1**

Mesure D.1 - Aides au démarrage

ASPECTS TECHNIQUES

Objectifs **:**

Le champ de l'Economie sociale et solidaire peut prétendre à bénéficier de l'ensemble des aides apportées sur les fonds régionaux d'aide au démarrage d'entreprises. Outils financiers mis en œuvre par Picardie Active, microcrédits, prêts, aides apportées par le biais des couveuses, boutiques de gestion, pépinières … l'ensemble de ces dispositifs bénéficient du soutien financier de la Région.

Outils financiers mis en œuvre par Picardie Active **:**

- Fonds de garantie à court et moyen terme abondés par l'Etat, la Région et France Active ;
- Contrat d'Apport Associatif financé par la Région, la Caisse des Dépôts et France Active ;
- Intervention en capital de la Société d'Investissement France Active et du Fonds Commun de Placement Insertion Emploi ;
- Fonds d'amorçage associatif soutenu de manière expérimentale par la Région, la Caisse des Dépôts.

Microcrédits géré par l'ADIE :

Gérer par l'ADIE, ils s'adressent aux porteurs de projets issus des zones défavorisées de la région, ou ayant été confrontés à une longue période de chômage.

Les prêts octroyés par les Plateformes d'Initiatives Locales :

Les prêts octroyés par les Plateformes d'Initiatives Locales (PFIL) concernent tous les secteurs d'activité et qui sont destinés à faciliter la création de TPE.

Mise en œuvre de la mesure : Effective

ASPECTS FINANCIERS

Financement des mesures : Conseil régional, Etat, département, Caisse des dépôts et Consignations, partenaires privés ***Modalités de financement :*** Conventions triennales d'objectifs et de moyens
SUIVI / EVALUATION ***Indicateurs de réalisation*** **:** Nombre de structures de l'ESS bénéficiaires des différents dispositifs ***Indicateurs de résultat*** **:** Nombre d'entreprises sauvegardées et créées

AXE 1 : Développer le champ de l'Economie sociale et solidaire en Picardie	*OBJECTIF 1.2 : Favoriser la création de nouvelles structures*

Fiche action E : Développer des outils financiers adaptés

Ambition n°1 : Développer l'économie et l'emploi	**Enjeu transversal : Inciter aux initiatives durables**	**Nombre de mesures : 5**

Mesure E.1 - Structures de financement : une diversification du partenariat

ASPECTS TECHNIQUES

Objectifs **:**
Soutien à l'action de structures de financement du champ de la finance responsable ou de l'épargne éthique.

Modalités **:**
Un certain nombre de sociétés financières se sont constituées au niveau national ainsi que de banques solidaires; elles mettent en œuvre des outils financiers (prêt, capital-risque) adaptés aux associations et entreprises œuvrant dans l'ESS. La Région pourra développer des coopérations avec certaines d'entre elles.

Mise en œuvre de la mesure : A compter de 2012

ASPECTS FINANCIERS

Financement de la mesure **:** Conseil Régional, autres (à définir)

Modalités de financement **:** Conventions de partenariat

SUIVI / EVALUATION

Indicateurs de réalisation : Nombre de partenariats engagés

Indicateurs de résultat **:** Nombre de projets soutenus en Picardie

AXE 1 : Développer le champ de l'Economie sociale et solidaire en Picardie	*OBJECTIF 1.2 : Favoriser la création de nouvelles structures*

Fiche action E : Développer des outils financiers adaptés

Mesure E.2 - Mise en relation des acteurs de la Finance Solidaire

ASPECTS TECHNIQUES

Objectifs **:**
Le financement croissant de l'ESS en développement ne pourra être supporté par le seul financement public. Il importe donc d'avoir davantage recours à la recherche de financements alternatifs, notamment privés.

Modalités **:**
L'action de la Région pourra notamment porter sur :

- la facilitation du dialogue entre les PFIL, l'ADIE et les acteurs de l'ESS dans le cadre du réseau J'Entreprends en Picardie;
- un travail d'appui avec la Chambre Régionale de l'Economie sociale et de Picardie Active, auprès des banques mutualistes afin de renforcer leur intervention à destination des projets relevant de l'ESS et de Picardie Active, auprès du réseau bancaire ;
- un travail d'information en direction des structures d'accompagnement, avec l'appui des acteurs de l'ESS ;
- le soutien à la constitution d'outils-ressources spécifiques au financement de l'Economie sociale et solidaire, en particulier grâce aux technologies de l'information et de la communication. Un travail avec FINANSOL pourra ainsi être réalisé.

Mise en œuvre de la mesure : A compter de 2010

ASPECTS FINANCIERS

Financement de la mesure **:** Conseil Régional

Modalités de financement **:** Convention d'objectifs et de moyens

SUIVI / EVALUATION

Indicateurs de réalisation : Nombre de rencontres entres acteurs réalisées

Indicateurs de résultat **:** Nombre d'outils de communication réalisés en commun.

AXE 1 : Développer le champ de l'Economie sociale et solidaire en Picardie	*OBJECTIF 1.2 : Favoriser la création de nouvelles structures*

Fiche action E : Développer des outils financiers adaptés

Mesure E.3 - Picardie Active

ASPECTS TECHNIQUES

Objectifs **:**

Avec une palette d'outils qui s'est enrichie depuis sa création en 2006 – fonds de garantie à moyen et court terme, contrat d'apport associatif, intervention en capital de la Société d'Investissement France Active (SIFA) et du Fonds Commun de Placement Insertion Emploi (FCPIE), fonds d'amorçage associatif, fonds régional d'investissement solidaire (FRIS) Picardie Active peut aujourd'hui répondre à la plupart des besoins exprimés par les porteurs de projets de l'ESS et de l'Insertion par l'Activité Economique.

Bénéficiaires :

Structures d'insertion par l'activité économique, entreprises adaptées (ex-ateliers protégés), structures d'utilité sociale, entreprises solidaires.

Les structures soutenues peuvent être de toutes formes juridiques : association, société (SA, SARL, SCOP, SCIC).

Modalités **:**

Apports en fonds propres (investissement et BFR):

La SIFA (Société d'Investissement France Active) : Intervention de 5 000 € minimum, 1 500 000 € maximum.

Fonds Commun de Placement Insertion Emplois : Intervention de 5 000 € minimum, 1 200 000 € maximum. (La SIFA et le FCPIE sont couplés)

LE FRIS (Fonds régional d'investissement solidaire) : Intervention à hauteur de 30 000 € maximum, sur des entreprises de l'économie solidaire en développement.

Le Contrat d'Apport Associatif : Intervention de 5 000 € à 30 000 €, sur des associations en développement.

Le Fonds d'Amorçage Associatif : Intervention entre 5 000 € et 10 000 € sur des associations en création ou en restructuration

Garanties d'emprunts : Différents outils sont disponibles en fonction de la nature des projets.

Suivi des projets **:**

Un suivi financier est réalisé pendant la durée de l'intervention.

Mise en œuvre de la mesure : Effective

ASPECTS FINANCIERS

Financement de la mesure : Conseil régional, Caisse des dépôts et consignations, France Active, Conseils généraux, Communautés d'Agglomération, partenariats privés.

Modalités de financement : La signature d'une convention cadre triennale relative aux fonds de garantie régionaux montre la volonté de la Région de conforter l'Association Picardie Active, afin qu'elle puisse répondre au mieux à la demande des structures de l'ESS et des structures d'insertion par l'activité économique.
La Région pourra également doter des fonds d'intervention.

SUIVI / EVALUATION

Indicateurs de réalisation : Nombre de prêts octroyés

Indicateurs de résultat **:** Nombre d'emplois créés et sauvegardés

AXE 1 : Développer le champ de l'Economie sociale et solidaire en Picardie	*OBJECTIF 1.2 : Favoriser la création de nouvelles structures*

Fiche action E : Développer des outils financiers adaptés

Mesure E.4 - Soutien au développement de l'épargne solidaire

ASPECTS TECHNIQUES

Objectifs **:**

Encourager la création d'outils d'épargne solidaire en Picardie.

Objet **:**

Il importe de diversifier les sources de financement des structures de l'Economie sociale et solidaire en favorisant une meilleur connaissance réciproque et une concertation entre ces dernières et les outils financiers existant.

Modalités **:**

La Région participera au financement d'actions d'information et de promotion en faveur de l'épargne solidaire pour autant que :

- la Région soit associée à la définition de l'action ;
- l'action ne soit pas une action ponctuelle, mais une opération se donnant des objectifs, une stratégie, un calendrier et des moyens d'évaluation et de suivi dans le temps ;
- elle s'adresse spécifiquement aux habitants de la Région Picardie ;
- elle vise le financement aussi bien de projets relevant de l'Economie sociale que de projets de l'Economie solidaire ;
- elle trouve un écho au niveau territorial concrétisé par une participation financière d'une ou plusieurs collectivités locales,
- les organismes qui doivent bénéficier de cette promotion participent à son financement et s'engagent à ce qu'une part significative (plus de 50 %) du montant de l'épargne complémentaire levée en région soit utilisée en réponse à de nouvelles demandes émanant du territoire régional.

Mise en œuvre de la mesure : A compter de 2011

ASPECTS FINANCIERS

Financement de la mesure : Conseil régional, Conseil généraux, Communauté d'agglomération

Modalités de financement : Aide plafonnée à 20 000 € par action

SUIVI /EVALUATION

Indicateurs de réalisation **:** Nombre d'outils d'épargne solidaire créés

Indicateurs de résultat **:** Nombre de projets financés

AXE 1 : Développer le champ de l'Economie sociale et solidaire en Picardie	***OBJECTIF 1.2 : Favoriser la création de nouvelles structures***

Fiche action E : Développer des outils financiers adaptés

Mesure E.5 - Avance Remboursable solidaire

ASPECTS TECHNIQUES

Objectifs **:**

Permettre aux structures de l'économie solidaire de bénéficier d'un outil de financement adapté aux spécificités de leur activité et encourager les entreprises à développer des pratiques solidaires

Bénéficiaires **:**

Toute entreprise de l'Economie sociale et solidaire ne répondant pas aux critères de financement des fonds France-Active
Toute entreprise mettant en œuvre des pratiques solidaires susceptibles de lui rendre accessible l'agrément « entreprise solidaire » délivré par la Préfecture

Mise en œuvre de la mesure : A compter de 2010

ASPECTS FINANCIERS

Financement de la mesure **:** Conseil régional, France Active, Caisse des dépôts et consignations, banques, autres…

Modalités de financement **:** Avance remboursable à taux nul pouvant représenter jusqu'à 1/3 des besoins de financement et plafonnée à 30 000 €.
Le montant de la participation régionale est plafonné aux capitaux propres de l'entreprise et au montant des financements bancaires à moyen terme obtenus sur le projet.

SUIVI / EVALUATION

Indicateurs de réalisation **:** Nombre de prêts accordés

Indicateurs de résultat **:** Nombre d'entreprises « traditionnelles » bénéficiaires du dispositif, nombre d'emploi créés ou pérennisés

AXE 2 : Accompagner le développement et la structuration de l'ESS sur les territoires	*OBJECTIF 2.1 : Encourager le développement et la professionnalisation des activités*

Fiche action F : Favoriser la formation des hommes et des femmes

Ambition n°2 : professionnaliser les hommes et les structures	Enjeux transversaux : Inciter aux initiatives durables et accompagner les mutations sociales	Nombre de mesures : 5

Mesure F.1 - Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

ASPECTS TECHNIQUES

Objectifs **:**

Elever le niveau de qualification des Picards en les soutenants avec une aide et un suivi personnalisé.
Accompagner la montée en qualification des salariés des structures de l'ESS (hors salariés en insertion).

Bénéficiaires **:**

Toute personne résidant en Picardie dont la demande a été notifiée recevable par le certificateur et ne bénéficiant pas d'autre possibilité d'aide financière pour un accompagnement VAE.

Modalités **:**

La recevabilité à l'accompagnement est étudiée préalablement par l'organisme qui procède à la validation de la certification. La demande d'accompagnement est ensuite déposée auprès des services de la Région.

Mise en œuvre de la mesure : Effective

ASPECTS FINANCIERS

Financement de la mesure : Conseil régional

Modalités de financement :

- aide à hauteur de 600 € pour une prestation d'accompagnement ;
- aide forfaitaire de 50 € pour la Picardie et de 100 € hors région pour les frais d'hébergement,

de restauration, de photocopie, de transport ;
- participation de 150 € aux frais d'inscription universitaire.

SUIVI /EVALUATION

Indicateurs de réalisation **:** Nombre de salariés des structures de l'ESS ayant réalisé une VAE

Indicateurs de résultat **:** Nombre de validations d'acquis obtenues

AXE 2 : Accompagner le développement et la structuration de l'ESS sur les territoires	*OBJECTIF 2.1 : Encourager le développement et la professionnalisation des activités*

Fiche action F : Favoriser la formation des hommes et des femmes

Mesure F.2 - Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)

ASPECTS TECHNIQUES

Objectifs **:**

- remobiliser/resocialiser les publics en difficultés ;
- accompagner et permettre l'accès à la formation et/ou à l'emploi.

Bénéficiaires **:**

- bénéficiaires des travaux ;
- employeurs des contrats aidés.

Les publics concernés sont titulaires de contrats aidés d'utilité sociale.

Mise en œuvre de la mesure : Effective

ASPECTS FINANCIERS

Financement de la mesure : Conseil régional

Modalités de financement :

La subvention d'aide à la formation plafonnée à 31 500 € est calculée sur la base d'un coût maximal de :

- 5 € de l'heure par stagiaire pour les actions pré qualifiantes ;
- 7 € de l'heure par stagiaire pour les actions qualifiantes.

Le porteur de projet élabore un descriptif de l'action en partenariat avec les différentes institutions présentant les travaux prévus et le plan de formation.
Une convention spécifique de partenariat est établie dès lors que le dossier est éligible.
Les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) sont des dispositifs d'insertion sociale et professionnelle qui permettent d'accompagner le bénéficiaire vers la formation et de mettre en situation de réalisation de biens ou de services avec un accompagnement social.

SUIVI /EVALUATION

Indicateurs de réalisation **:** Nombre de salariés entrés en formation

Indicateurs de résultat **:** Nombre de retour à l'emploi

AXE 2 : Accompagner le développement et la structuration de l'ESS sur les territoires	***OBJECTIF 2.1 : Encourager le développement et la professionnalisation des activités***

Fiche action F: Favoriser la formation des hommes et des femmes

Mesure F.3 - Parcours vers l'emploi (PVE)

ASPECTS TECHNIQUES

Objectifs **:**

Permettre aux entreprises picardes de recruter rapidement une main d'œuvre répondant aux compétences attendues.

Bénéficiaires **:**

- demandeurs d'emploi sans qualification ou avec un niveau insuffisant pour un accès direct aux emplois proposés ;
- entreprises ayant des difficultés pour recruter du personnel qualifié.

Modalités **:**

Durée des actions « Parcours vers l'emploi » de 400 heures maximum en centre et 400 heures en entreprise (avec la possibilité de façon dérogatoire d'allonger la durée de la formation si elle débouche sur un diplôme ou un titre homologué).

L'entreprise élabore un plan de formation adapté à ses besoins et la formation prévoit l'acquisition des compétences décrites dans le référentiel d'emploi.

Mise en œuvre de la mesure : Effective

ASPECTS FINANCIERS

Financement de la mesure : Conseil régional

Modalités de financement :

Prise en charge des coûts pédagogiques des formations pour les demandeurs d'emploi non indemnisés par l'Assedic. En contrepartie, l'entreprise s'engage à recruter la personne ou bien au moins 80 % de l'effectif du groupe ayant effectué la formation. Les personnes sont recrutées pour une durée minimum de 12 mois.

SUIVI / EVALUATION

Indicateurs de réalisation **:** Nombre de PVE engagés

Indicateurs de résultat **:** Nombre d'entreprises concernées

AXE 2 : Accompagner le développement et la structuration de l'ESS sur les territoires	***OBJECTIF 2.1 : Encourager le développement et la professionnalisation des activités***
Fiche action F : Favoriser la formation des hommes et des femmes	
Mesure F.4 - Engagement de Développement des Emplois et des Compétences (EDEC)	

ASPECTS TECHNIQUES

Objectifs **:**

Spécifier l'accessibilité des structures de l'Economie sociale et solidaire dans l'ensemble des EDEC régionaux pour anticiper et accompagner l'évolution des emplois et des qualifications des actifs occupés par le biais : d'une aide au conseil (Contrat d'Etudes Prospectives) pour des diagnostics sectoriels et/ou territoriaux ; d'une aide au développement de la formation (Actions de Développement des Emplois et des Compétences – ADEC) ;

Objectifs des EDEC:

- développement de compétences et de la capacité à occuper un emploi ;
- prise en compte d'objectifs de lutte contre les discriminations et d'égalité professionnelle ;
- démarche globale d'emploi et de qualification sur un secteur ou dans un territoire.

Bénéficiaires **:**

Personnes les plus fragiles (premiers niveaux de qualification, compétences menacées d'obsolescence …)

Mise en œuvre de la mesure : Effective

ASPECTS FINANCIERS

Financement de la mesure : Conseil régional, Etat, OPCA

Modalités de financement :

Aide versée à un organisme relais pour contribuer à des actions de développement des compétences pour des salariés ou non salariés (artisans, chefs de TPE-PME, agriculteurs).
Réalisées au niveau national ou local, les ADEC donnent lieu à la signature d'un accord cadre avec des partenaires professionnels ou territoriaux.

SUIVI / EVALUATION

Indicateurs de réalisation : Nombre d'EDEC prenant en compte le champ de l'ESS

Indicateurs de résultat **:** Nombre de structures concernées

AXE 2 : Accompagner le développement et la structuration de l'ESS sur les territoires	*OBJECTIF 2.1 : Encourager le développement et la professionnalisation des activités*

Fiche action F : Favoriser la formation des hommes et des femmes

Mesure F.5 - Formation de bénévoles

A ces aides à la formation s'ajoute le dispositif des aides à la formation de bénévoles associatifs mis en place, pour le compte de la Région et de l'Etat, par la CPCA Picardie.

Objectifs :

1 – Soutenir la formation des bénévoles
2 – Favoriser la mise en place de synergies entre l'offre et la demande
3 – Mettre en place une coordination des structures via la CPCA
4 – Obtenir une mise en cohérence des politiques des différentes collectivités en lien avec celles de l'Etat

La Région soutient, conformément aux engagements pris lors des Assises régionales de la vie associative et de l'engagement citoyen, les actions de formations des bénévoles associatifs. L'objectif de ces formations est d'accompagner les bénévoles dans l'évolution de leurs compétences et de permettre les échanges de pratiques entre eux.
Ce soutien apporté par la Région aux associations en terme de formation des bénévoles privilégie deux grandes orientations adoptées par la Commission Permanente du 25 avril 2008.

- Les projets de formation génériques et transversaux s'adressant à toute association. Ces projets divers répartis sur les territoires picards portent sur les contenus communs à l'ensemble des associations (projet associatif, la gestion associative, la loi 1901, …)
- Les projets de formation plus spécifiques liés à l'évolution des projets associatifs et visant à la spécialisation des bénévoles sur des contenus en rapport avec l'objet de l'association (par exemple, la connaissance des adolescents, les publics en difficultés, …)

Ces deux axes ont présidé à la sélection des dossiers proposés ; une information sur les possibilités de formation pour les bénévoles associatifs a été réalisée sur internet ainsi que lors des réunions de Groupes d'Association par Pays (GAP) organisés par la Région. Une complémentarité a, par ailleurs, été recherchée avec les dispositifs départementaux existant, notamment dans l'Aisne.

Mise en œuvre de la mesure : Effective

ASPECTS FINANCIERS

Financement de la mesure : Conseil Régional ***Modalités de financement*** **:** Appel d'offre
SUIVI / EVALUATION ***Indicateurs de réalisation*** **:** Nombre de bénévoles formés ***Indicateurs de résultat*** **:** Nombre d'associations concernées

AXE 2 : Accompagner le développement et la structuration de l'ESS sur les territoires	*OBJECTIF 2.1 : Encourager le développement et la professionnalisation des activités*

Fiche action G : Favoriser la professionnalisation des structures

Ambition n°2 : professionnaliser les hommes et les structures,	**Enjeux transversaux : Inciter aux initiatives durables, contribuer à l'aménagement du territoire et au développement local**	**Nombre de mesures : 11**

G.1 - Les actions collectives

ASPECTS TECHNIQUES

Objectifs **:**

Faciliter ou renforcer la coopération des entreprises sur des projets communs.
Informer ou sensibiliser les structures notamment les plus jeunes sur des questions d'intérêt stratégique, conduire des études visant à améliorer leur environnement économique ou technologique, hygiène, sécurité, environnement, diversité dans l'emploi …
Renforcer la professionnalisation des structures.
Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de programmes sectoriels de développement concerté dans les domaines de la qualité, normalisation-certification, l'innovation, les nouvelles technologies, du développement territorial …

Bénéficiaires **:**

Les chambres consulaires, les associations, les groupements d'employeurs, les entreprises, les réseaux de l'ESS

Modalités **:**

L'action collective devra concerner au moins trois structures de l'ESS.
Elles devront toutes s'engager dans la démarche et contribuer directement (financièrement) ou indirectement (mise à disposition, bénévolat) à sa mise en œuvre.

Mise en œuvre de la mesure : Effective

ASPECTS FINANCIERS

Financement de la mesure : Conseil régional

Modalités de financement : 50 % de l'assiette HT ou TTC (selon régime d'assujettissement à TVA) pouvant être porté à 80 % sur les actions particulièrement innovantes

SUIVI / EVALUATION

Indicateurs de réalisation : Nombre d'actions collectives financées

Indicateurs de résultat **:** Nombre de structures concernées

AXE 2 : Accompagner le développement et la structuration de l'ESS sur les territoires	*OBJECTIF 2.1 : Encourager le développement et la professionnalisation des activités*

Fiche action G : Favoriser la professionnalisation des structures

G.2 - Soutien à la mise en place de groupements d'employeurs

ASPECTS TECHNIQUES

Objectif **:**

Créer un dispositif capable d'inciter les entreprises de l'économie sociale et solidaire à se regrouper pour employer une main d'œuvre qu'elles n'auraient pas, seules, les moyens de recruter et qui devient possible grâce à la constitution d'un groupement d'employeurs (sous forme groupement d'employeur ou groupement d'intérêt économique).

Modalités **:**

Les salariés du groupement d'employeurs effectuent des périodes de travail successives auprès de chacune des entreprises adhérentes au groupement. Un groupement d'employeurs peut être constitué sous forme associative ou sous forme de société coopérative.

Le groupement d'employeurs recrute un ou plusieurs salariés et le(s) met à disposition de ses membres, selon leurs besoins. Il peut également apporter à ses membres son aide ou son conseil en matière d'emploi ou de gestion de ressources humaines.

Les salariés sont liés au groupement par un contrat de travail.

Le groupement d'employeurs ne peut effectuer que des opérations à but non lucratif.

- créer un emploi stable et de qualité susceptible d'intéresser un salarié qualifié dont les employeurs souhaitent s'attacher les services ;
- occuper à temps partiel, pour un nombre d'heures correspondants exactement à leurs besoins, un salariés possédant une qualification particulière (technicien qualité, comptable, …) ;
- maintenir sur plusieurs entreprises l'emploi d'un salarié que son employeur d'origine serait, sinon, obligé de licencier ;
- utiliser à tour de rôle au cours de l'année un salarié pour effectuer des travaux saisonniers décalés dans le temps ;
- bénéficier occasionnellement d'un appoint de main d'œuvre.

Mise en œuvre de la mesure : 2011

ASPECTS FINANCIERS

Financement de la mesure : Conseil Régional

Modalités de financement : Le groupement d'employeurs bénéficie à son démarrage des aides de la Région : une aide globale de 20 000 € à répartir sur les deux premières années de fonctionnement du groupement.

Cette aide peut prendre en compte tant les besoins en fonctionnement que les besoins en investissement du groupement. Il est toutefois conditionné à l'embauche effective d'au moins 1 salarié.

SUIVI / EVALUATION

Indicateurs de réalisation **:** Nombre de groupements d'employeurs créés

Indicateurs de résultat : Nombre d'emplois concernés

AXE 2 : Accompagner le développement et la structuration de l'ESS sur les territoires	*OBJECTIF 2.1 : Encourager le développement et la professionnalisation des activités*

Fiche action G : Favoriser la professionnalisation des structures

G.3 - Structures de mutualisations de matériel

ASPECTS TECHNIQUES

Objectif **:**

La Région souhaite favoriser l'expérimentation de mise en place de structures de mutualisation de matériel entre associations et entreprises de l'Economie sociale et solidaire. Cette mutualisation nécessite que le matériel acheté le soit par une association ou une coopérative créée à cet effet, qui en restera propriétaire au moins 5 ans (plus si la durée d'amortissement est supérieure).

Modalités **:**

Le matériel éligible concerne des investissements mobiliers (informatique, matériel de bureau, matériel roulant, …). L'utilité collective du matériel doit être démontrée lors de la demande de subvention. La liste des personnes morales étant appelées à l'utiliser doit être donnée. Le matériel n'est en aucune façon destiné à être utilisé par des particuliers.

Mise en œuvre de la mesure : 2012

ASPECTS FINANCIERS

Financement de la mesure : Conseil régional

Modalités de financement : L'aide de la Région sera au maximum de 80 % de l'investissement réalisé, plafonnée à 10 000 €. Par contre, aucune aide ne sera apportée au titre du fonctionnement de la structure. Les modalités de paiement sont celles prévues par le règlement financier de la Région pour ce qui concerne les investissements.
Le montant de l'aide pourrait être exceptionnellement supérieur dans le cas d'un projet commun à l'ensemble des acteurs régionaux de l'ESS de Picardie.
En cas de revente dans un délai inférieur à celui prévu ci-dessus, la Région se réserve la possibilité de demander à la structure propriétaire du matériel le remboursement de tout ou partie de la subvention.
Les aides ne peuvent en aucun cas s'appliquer à du remplacement de matériel. La Région mènera

cette expérimentation pendant 3 ans.

SUIVI / EVALUATION

Indicateurs de réalisation : Nombre d'aides accordées

Indicateurs de résultat **:** Nombre de structures concernées

AXE 2 : Accompagner le développement et la structuration de l'ESS sur les territoires	*OBJECTIF 2.1 : Encourager le développement et la professionnalisation des activités*

Fiche action G : Favoriser la professionnalisation des structures

G.4 - Les têtes de réseau régionales

ASPECTS TECHNIQUES

Objectif **:**

Depuis 2006, la plupart des familles de l'Economie sociale et solidaire sont présentes en Picardie au sein des différentes instances représentatives : la Chambre Régionale de l'Economie Sociale (CRES) pour l'économie sociale, la Conférence Permanente des Coordinations associatives (CPCA) pour le monde associatif, l'Union Régionale des Sociétés coopératives ouvrières de Production (URSCOP) pour les coopératives de production, le Groupement Régional de l'Insertion par l'Economique de Picardie (GRIEP) pour l'insertion par l'économique, l'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT) pour le tourisme social, la Fédération des Associations de Maintien de l'Agriculture Paysanne (FAMAP), l'Association des Agriculteurs Biologiques de Picardie (ABP)..

Mise en œuvre de la mesure : Effective

ASPECTS FINANCIERS

Financement de la mesure : Conseil régional

Modalités de financement : La Région conventionne avec chaque tête de réseau régionale afin qu'elle assure, en fonction de ses compétences et de son objet, le développement et la promotion du champ de l'ESS en Picardie.

La Région a souhaité conforter le partenariat avec ces structures dans le cadre de la signature de conventions cadre triennales.

SUIVI / EVALUATION

Indicateurs de réalisation **:** Nombre de réseaux financés

Indicateurs de résultat **:** Nombre de structures adhérentes aux têtes de réseau, nombre d'actions réalisées en direction des acteurs de l'ESS

AXE 2 : Accompagner le développement et la structuration de l'ESS sur les territoires	*OBJECTIF 2.1 : Encourager le développement et la professionnalisation des activités*

Fiche action G : Favoriser la professionnalisation des structures

G.5 - Dispositif local d'accompagnement (DLA)

ASPECTS TECHNIQUES

Objectif **:**

Partenaire de projets associatifs durables, le DLA accompagne les structures d'utilité sociale à chaque étape clé de leurs projets de développement ou de pérennisation. Porté par une association locale spécialiste de l'accompagnement, le DLA réalise avec elles un diagnostic de leur capacité de consolidation économique et de leurs besoins d'appui, puis finance l'intervention d'un professionnel (droit, fiscalité, gestion de projet, comptabilité, communication, secteur d'activité …). Les pilotes locaux déterminent ainsi les objectifs d'activité du DLA.

Bénéficiaires **:**

Les associations, les structures d'insertion par l'activité économique, les structures coopératives d'utilité sociale.

Modalités **:**

- clarifier les projets : apporter aux dirigeants associatifs un regard extérieur sur leur projet de développement ou de pérennisation. Identifier, grâce à des outils de diagnostic, les problématiques prioritaires et bâtir avec eux un plan d'accompagnement ;
- proposer des actions collectives : répondre aux besoins communs des associations en organisant des actions collectives sectorielles ou thématiques ;
- accompagner dans la durée : assurer le suivi des accompagnements et des projets en lien avec les autres dispositifs appropriés et les réseaux associatifs ;
- mutualiser les expériences : bénéficier du transfert d'expériences d'associations ayant mené des projets de développement ou de pérennisation dans d'autres territoires, grâce à la dimension nationale du DLA et via les Centres de Ressources régionaux et nationaux ;
- financer des missions d'expertise : permettre à l'association d'avoir accès aux conseils et à l'appui technique des consultants extérieurs, spécialisés dans le secteur associatif, et dont les honoraires sont pris en charge par le dispositif ;
- mobiliser les partenaires : identifier les ressources locales et travailler en collaboration avec les acteurs territoriaux pour aider la structure à mobiliser des moyens supplémentaires sur son projet.

Mise en œuvre de la mesure : Effective

ASPECTS FINANCIERS

Financement de la mesure : Conseil régional, Etat, Caisse des dépôts et consignations, Conseil généraux, FSE, Communauté d'agglomération

***Modalités de financement* :** conventions d'objectif et de moyens avec les organismes délégataires du dispositif DLA dans les départements

SUIVI /EVALUATION

Indicateurs de réalisation : Nombre d'ingénieries individuelles et collectives réalisées,

Indicateurs de résultat : Nombre d'associations concernées (dont bénéficiant d'emplois solidaires), taux de survie des associations accompagnées

AXE 2 : Accompagner le développement et la structuration de l'ESS sur les territoires	*OBJECTIF 2.1 : Encourager le développement et la professionnalisation des activités*

Fiche action G : Favoriser la professionnalisation des structures

G. 6 - Fonds Régional d'aide au conseil (FRAC)

ASPECTS TECHNIQUES

Objectif **:**

Il s'agit de permettre aux porteurs d'un projet de faire réaliser par un intervenant externe une expertise susceptible d'améliorer ce projet, ou d'obtenir un appui technique ponctuel pour préciser tel ou tel aspect de son montage.

Aux différentes étapes de la vie d'un projet peut subvenir la nécessité de faire réaliser par un prestataire extérieur une étude ou une action d'expertise pour en affiner la définition. La Région peut ainsi participer au financement d'études ou de missions de conseil lors de la phase d'élaboration du projet, mais également dans sa phase opérationnelle ou dans le cadre de projets de démarches « Qualité » ou « Certification » (Le coût de la certification lui-même n'est pas éligible au FRAC).

Mise en œuvre de la mesure : Effective

ASPECTS FINANCIERS

Financement de la mesure : Conseil Régional

Modalités de financement : 80% du montant de l'étude HT, plafonnée à 3 800 € pour les diagnostics courts (5 jours maximum)
50 % du montant de l'étude HT, plafonnée à 30 000 € pour les audits approfondis (+ de 5 jours) pour les actions ne résultant pas d'obligations légales ou réglementaires
La demande de subvention, outre les pièces habituelles prévues dans le règlement financier de la Région, devra comporter le cahier des charges soumis aux prestataires, les références du prestataire retenu, la copie du devis réalisé par ce prestataire.

Toute personne morale, ou regroupement de structures, œuvrant déjà dans le champ de l'Economie sociale et solidaire, est éligible. Pour les associations, éligibles au DLA, le DLA sera privilégié au FRAC court, et le FRAC long pourra être mobilisé, en complément du DLA, dans le cadre de préconisation explicite de celui-ci ou d'une décision collective du comité de suivi du DLA.

SUIVI /EVALUATION

Indicateurs de réalisation : Nombre d'aides octroyées

Indicateurs de résultat : Taux de survie des projets accompagnés

AXE 2 : Accompagner le développement et la structuration de l'ESS sur les territoires	*OBJECTIF 2.1 : Encourager le développement et la professionnalisation des activités*

Fiche action G : Favoriser la professionnalisation des structures

G.7 - Emploi solidaire

ASPECTS TECHNIQUES

***Objectifs* :**

- soutenir la création d'emplois solidaires dans les territoires ;
- soutenir les associations, acteurs fondamentaux du mieux vivre ensemble dans une société solidaire ;
- contribuer au développement de la vie associative en aidant à la création de 2 000 emplois d'ici 2010.

***Bénéficiaires* :**

Associations souhaitant créer un emploi en Contrat à Durée Indéterminée.

Mise en œuvre de la mesure : Effective

ASPECTS FINANCIERS

Financement de la mesure : Conseil régional

Modalités de financement : Le financement de l'emploi créé peut varier de 20 à 60 % d'un SMIC et peut exceptionnellement être porté à 75 % au regard de la cohérence du projet proposé et des priorités régionales. Ce taux peut également varier en fonction des financements complémentaires et des ressources propres.
Un volet formation est prévu pour contribuer à la professionnalisation des salariés.

Assistance à la constitution du dossier : étude de faisabilité, définition des investissements liés à la création de l'emploi, réponses aux besoins de formation des responsables associatifs.
Dossier complet de demande à déposer avant la date d'embauche.
Convention de trois ans renouvelable après évaluation.
Avis d'un comité de pilotage.

SUIVI /EVALUATION

Indicateurs de réalisation : Nombre d'aides octroyées

Indicateurs de résultat : Nombre d'embauches réalisées, taux de pérennisation des postes

AXE 2 : Accompagner le développement et la structuration de l'ESS sur les territoires	*OBJECTIF 2.1 : Encourager le développement et la professionnalisation des activités*

Fiche action G: Favoriser la professionnalisation des structures

G.8 - Aide aux Recrutements de Cadres (ARC)

ASPECTS TECHNIQUES

Objectifs **:**

- permettre aux entreprises de recruter sous contrat à durée indéterminée du personnel de haut niveau, dans une fonction nouvelle et non pourvue précédemment ;
- faciliter l'évolution de l'entreprise sur le plan technologique, organisationnel ou dans la maîtrise de la production et l'appropriation de ces concepts.

Bénéficiaires **:**

Entreprises régionales :

- d'un effectif inférieur à 250 personnes ;
- des secteurs de l'industrie, du tourisme, de l'artisanat, des services aux entreprises, du bâtiment et des travaux publics, des transports routiers et de l'industrie agro-alimentaire, de l'économie sociale et solidaire.

Mise en œuvre de la mesure : Effective

ASPECTS FINANCIERS

Financement de la mesure : Conseil régional

Modalités de financement : Lors du recrutement le candidat ne doit être ni salarié, ni membre de la même famille du dirigeant, ni actionnaire de l'entreprise.
Subvention plafonnée à 50 % du montant éligible avec un maximum de 30 000 € pour le recrutement du 1er cadre aidé et de 20 000 € dans les autres cas.
Pour les structures de l'économie sociale et solidaire en création, ou pour les transformations d'associations en société coopérative, l'aide pourra être renouvelée deux fois. La deuxième année l'aide sera de 35% du montant des salaires et charges versés par l'entreprise plafonnée à 20 000 €. La troisième année l'aide sera de 20% du montant des salaires et charges versés par l'entreprise

plafonnée à 12 000 €

Le cumul avec une aide à l'emploi n'est pas possible. Le cumul des aides FRAC et ARC sur une période de 3 années civiles ne peut dépasser 30 000 € par thème d'intervention.
Avis du Comité des Aides.

SUIVI / EVALUATION

Indicateurs de réalisation : Nombre de postes aidés

Indicateurs de résultat : Taux de pérennisation des postes

AXE 2 : Accompagner le développement et la structuration de l'ESS sur les territoires	*OBJECTIF 2.1 : Encourager le développement et la professionnalisation des activités*

Fiche action G : Favoriser la professionnalisation des structures

G.9 - Contrat Régional de Développement (CRD)

ASPECTS TECHNIQUES

Objectifs **:**

Accompagner les entreprises régionales à un moment important de leur développement (diversification, projet d'investissement …) par un prêt à moyen terme venant renforcer leur structure financière.
Ce prêt est complémentaire de la participation des associés et des partenaires bancaires et financiers de l'entreprise.

Bénéficiaires **:**

Entreprises régionales :

- des secteurs de l'industrie, des services aux entreprises, du bâtiment et des travaux publics, des transports routiers et de l'industrie agro-alimentaire, de l'économie sociale et solidaire ;
- compétitives offrant des perspectives de développement.

Mise en œuvre de la mesure : Effective

ASPECTS FINANCIERS

Financement de la mesure : Conseil régional

Modalités de financement : Avance remboursable à taux nul pouvant représenter jusqu'à 1/3 des besoins de financement et plafonnée à 150 000 €. Le montant de la participation régionale est plafonné aux capitaux propres de l'entreprise et au montant des financements bancaires à moyens terme obtenus sur le projet.
SUIVI /EVALUATION ***Indicateurs de réalisation :*** Nombre d'aides accordées ***Indicateurs de résultat*** : Nombre d'emplois créés ou sauvegardés

AXE 2 : Accompagner le développement et la structuration de l'ESS sur les territoires	*OBJECTIF 2.1 : Encourager le développement et la professionnalisation des activités*

Fiche action G : Favoriser la professionnalisation des structures

G.10 - Aide à l'immobilier

ASPECTS TECHNIQUES

Objectifs **:**

Permettre l'implantation, le développement des entreprises, l'extension d'activité par l'aménagement d'espaces fonctionnels respectant l'environnement et la création d'emplois.

Encourager les collectivités porteuses de projet d'immobilier d'entreprise à réserver une partie de leurs locaux à des acteurs de l'ESS afin d'assurer la diversité d'entreprendre dans les projets économiques territoriaux.

Bénéficiaires **:**

Entreprises régionales :

- des secteurs de l'industrie, des services aux entreprises, du bâtiment et des travaux publics, des transports routiers et de l'industrie agro-alimentaire, de l'économie sociale et solidaire ;
- compétitives offrant des perspectives de développement.

Mise en œuvre de la mesure : Effective

ASPECTS FINANCIERS

Financement de la mesure : Conseil régional, conseils généraux

Modalités de financement : Subvention ou avance remboursable portant sur tout ou partie de

l'investissement immobilier tenant compte notamment des engagements de créations d'emplois, de l'activité, du lieu d'implantation et de la qualité environnementale du projet.
SUIVI /EVALUATION ***Indicateurs de réalisation*** : Nombre d'aides accordées, ***Indicateurs de résultat*** : Nombre d'emplois créés

AXE 2 : Accompagner le développement et la structuration de l'ESS sur les territoires	*OBJECTIF 2.1 : Encourager le développement et la professionnalisation des activités*

Fiche action G : Favoriser la professionnalisation des structures

G.11 - Soutien exceptionnel aux structures d'ESS

ASPECTS TECHNIQUES

Les structures de l'ESS peuvent être exposées, du fait de la fragilité du secteur, à des crises conjoncturelles qui remettent en cause leur pérennité.
Aider la structure à dépasser cette difficulté permet de garantir l'emploi

Objectifs :

Apporter un soutien aux structures qui subissent un choc conjoncturel afin de les aider à surmonter la période difficile consécutive au choc et à préserver les emplois.
La Région n'intervient pas auprès de structures dont le déséquilibre est structurel.

Bénéficiaires :

Les associations, coopératives, mutuelles, entreprises d'ESS, structures d'insertion par l'activité économique, entreprises du commerce équitable, entreprises de tourisme solidaire, structures d'utilité sociale…

Modalités :

Définir la nature de la difficulté rencontrée et démontrer son caractère conjoncturel.
Présenter un plan de consolidation pluriannuel recensant les moyens mis en œuvre pour sortir de la situation de déséquilibre, permettant de maintenir les emplois.
Présenter un montage financier faisant apparaître la contribution d'autres acteurs publics ou privés.
Seules les structures présentant des chances raisonnables de retour à l'équilibre seront soutenues.

Mise en œuvre de la mesure : Effective

ASPECTS FINANCIERS

Financement de la mesure : Conseil régional

Modalités de financement : Mission d'expertise, prêt de restructuration
SUIVI/EVALUATION ***Indicateurs de réalisation*** : Nombre de structures accompagnées, nombre de prêts octroyés ***Indicateurs de résultat*** : Taux de survie des structures et des emplois à 5 ans, nombre d'emplois concernés

AXE 2 : Accompagner le développement et la structuration de l'ESS sur les territoires	***OBJECTIF 2.2 : Proposer une politique volontariste en faveur de l'emploi dans les territoires***

Fiche action H : Soutenir les initiatives de développement local sur les territoires

Ambition n°2 : professionnaliser les hommes et les structures,	**Enjeux transversaux : Contribuer à l'aménagement des territoires et au développement local, inciter aux initiatives durables**	**Nombre de mesures : 3**

Mesure H.1 - Les programmes régionaux d'appui aux pays de Picardie

ASPECTS TECHNIQUES

Objectifs :

- Accompagner les projets inscrits dans la charte des territoires en phase avec les objectifs prioritaires de la Région : emploi, logement, formation, santé, environnement et accès à la culture, aux sports, aux transports collectifs et aux services publics, à l'Economie sociale et solidaire ;
- Lutter contre les inégalités territoriales
- Encourager la prise en compte du développement de l'économie sociale et solidaire dans les projets de territoire

Bénéficiaires **:**

Structures territoriales composant l'espace de projet « Pays ».

Enjeux **:**
Valoriser, via les PRAPP, les enjeux du développement de l'ESS sur chaque « pays ».
Sensibiliser les élus des territoires aux enjeux du développement de l'ESS pour les territoires.
Encourager les dynamiques territoriales de développement de l'Economie sociale et solidaire sur les territoires.

Mise en œuvre de la mesure : Effective

ASPECTS FINANCIERS

Financement de la mesure : sans objet

Modalités de financement : sans objet

SUIVI /EVALUATION

Indicateurs de réalisation : Nombre de territoires concernés

Indicateurs de résultat : Nombre d'actions identifiées

AXE 2 : Accompagner le développement et la structuration de l'ESS sur les territoires	*OBJECTIF 2.2 : Proposer une politique volontariste en faveur de l'emploi dans les territoires*

Fiche action H : Soutenir les initiatives de développement local sur les territoires

Mesure H.2 - Projets collectifs territoriaux

ASPECTS TECHNIQUES

Objectif **:**
Elaborer en commun un programme d'actions cohérent, mais surtout assurer la mise en œuvre de projets concrets. Cette démarche s'appuie sur les procédures existantes et peut ouvrir sur des modalités expérimentales améliorées ; il ne s'agit pas de créer de nouvelles structures mais de favoriser un travail partenarial local.

Projets concernés **:**
Le champ d'application peut être relativement large, laissant la place à l'émergence de projets novateurs, sortant des approches « classiques » de la création d'entreprises :

- création d'emplois (PME, recherche, technologies de l'information, environnement, …) ;
- promotion des nouvelles formes d'emplois telles que groupements d'employeurs, coopératives d'emplois, sociétés coopératives d'intérêt collectif, … ;
- actions en faveur de populations spécifiques (jeunes, chômeurs de longue durée, femmes …) ;
- propositions relevant des domaines de la vie sociale, du droit du travail, d'organisation et de durée du travail ;
- soutien à l'innovation ou à l'expérimentation de projets pilotes (services aux personnes et de la qualité de la vie, environnement et culture) ;
- éducation populaire et formation en vue d'améliorer les compétences et les qualifications pour renforcer l'aptitude à l'emploi ;
- mesures pour renforcer les actions des administrations régionales ou locales, pour améliorer l'efficacité de leurs interventions, dans le champ de l'ESS.

Ne peuvent être éligibles les projets qui sont des demandes classiques de subvention. La Région n'a pas vocation à financer tout projet, mais peut par contre aider à la constitution d'un tour de table financier et y participer.

Modalités **:**
Les actions mises en œuvre doivent être précisées, quantifiables, programmées dans le temps, se donner un horizon temporel déterminé de réalisation et apporter la preuve de leur faisabilité technique et financière. Le projet porte sur une zone géographique limitée, ne collant pas forcément à un découpage administratif, mais il doit chercher à s'articuler avec la charte de pays.
Il peut se limiter à une thématique particulière, et ne concerner qu'un nombre modeste de créations d'emplois.

Le travail peut partir d'une mise en évidence de forces et faiblesses d'un territoire, afin d'élaborer un ou des projets répondant à ces problématiques ou en tirant avantage.
Mise en œuvre de la mesure : 2012

ASPECTS FINANCIERS
Financement de la mesure : Conseil régional
Modalités de financement : Le financement de la Région ne peut intervenir qu'au bénéfice d'un réel projet, mis en évidence, et porté par un « collectif » clairement repéré.
Une aide pourra être apportée au titre des actions collectives. Cette aide peut contribuer au financement de la rémunération d'un animateur et des frais de fonctionnement y afférant, ou le coût d'un intervenant extérieur chargé de cette animation.
Elle est accordée sur une durée d'essai d'un an, portée à trois ans maximum en cas de concrétisation du ou des projets initiés.

SUIVI /EVALUATION

Indicateurs de réalisation : Nombre de projets financés

Indicateurs de résultat : Nombre de structures engagées dans des démarches collectives,

AXE 2 : Accompagner le développement et la structuration de l'ESS sur les territoires	***OBJECTIF 2.2 : Proposer une politique volontariste en faveur de l'emploi dans les territoires***

Fiche action H : Soutenir les initiatives de développement local sur les territoires

Mesure H.3 - L'expérimentation de plans locaux pour le développement de l'emploi sur les territoires

ASPECTS TECHNIQUES

Objectifs :

Dans l'objectif de favoriser l'émergence de projets de territoire dans le champ de l'Economie sociale et solidaire, la Région Picardie est susceptible de soutenir, dans le cadre des Plans Locaux pour le Développement de l'emploi dans les territoires, les initiatives prises par les collectivités territoriales, les établissements publics ou les associations regroupant plusieurs communes dans le champ de l'ESS.

Bénéficiaires :

Les collectivités locales et leurs groupements : départements, communes, établissements publics de coopération intercommunale.
Les associations : Comités de bassin d'emplois (CBE), Plans locaux pour l'insertion par l'économique (PLIE), instances de la démocratie locale participative…

Les établissements publics.

Modalités :

Les projets portant sur un territoire délimité regroupant au minimum plusieurs communes et impliquant des acteurs locaux de divers horizons (entreprises, collectivités, acteurs de l'ESS…).
Les programmes d'actions s'inscrivant dans une perspective à moyen terme (2-3 ans).
Les projets encourageant la mise en réseau des acteurs locaux.
Les projets permettant de communiquer sur les services offerts par l'ESS et de sensibiliser le public autour de ses enjeux…

Mise en œuvre de la mesure : 2013

ASPECTS FINANCIERS

Financement de la mesure : Conseil Régional

Modalités de financement : Le lancement de plans locaux pour le développement de l'emploi sur les territoires se fera de manière expérimentale sous forme d'appel à projet.
Une subvention d'un montant maximal de 100 000 € par an, correspondant à un maximum de 50 % du budget global de l'action, s'il s'agit de projets portant sur les territoires en difficulté ou sur une filière prioritaire.
Une subvention d'un montant maximal de 100 000 € par an, correspondant à un maximum de 35 % du budget global de l'action, dans les autres cas.
Les conventions sont passées pour trois ans maximum, renouvelables pour deux ans. La Région ne pourra soutenir qu'un seul projet par territoire

SUIVI / EVALUATION

Indicateurs de réalisation : Nombre d'expérimentations réalisées

Indicateurs de résultat : Nombre d'actions mises en place via le projet

AXE 2 : Accompagner le développement et la structuration de l'ESS sur les territoires	***OBJECTIF 2.3 : Coordonner une concertation régionale***	
Fiche action I : Participer au développement d'une action concertée sur la Picardie		
Ambition n°2 : professionnaliser les hommes et les structures,	**Enjeux transversaux : Accompagner les mutations sociales, contribuer à l'aménagement du territoire et au développement local, inciter aux initiatives durables**	**Nombre de mesures : 2**
Mesure I.1 Créer une instance de Concertation de l'ESS en Région		

ASPECTS TECHNIQUES

Objectif **:**

Dans le cadre du suivi et de l'animation du développement du secteur de l'ESS en Picardie, une instance de concertation et de suivi sera créée. Elle visera à approfondir la réflexion concernant un certain nombre de thématiques et assurera un rôle de veille et d'évaluation susceptible d'accompagner l'évolution du secteur de l'ESS en Picardie.

Constitution **:**

L'instance de concertation de l'ESS en Région sera constituée des acteurs représentatifs de l'Economie sociale et solidaire, des collectivités et institutions engagées sur ce champ de l'économie et du CESR qui se saisiront de différents axes de travail pour en animer la réflexion.

Missions **:**

Elle assurera la réflexion collective et la promotion d'axes de travail particuliers comme par exemple :

- l'emploi : préparer et accompagner la constitution de groupes locaux sur les thèmes privilégiés de la qualité de l'emploi ou la formation employeur ;
- l'utilité sociale : groupe de travail, mutualisation des travaux sur la mesure de l'utilité sociale ;
- le développement de l'Economie sociale et solidaire sur les territoires ;
- l'accompagnement : recueillir et diffuser les bonnes pratiques d'articulations territoriales ; contribuer à l'élaboration du fascicule sur les questions préalables à l'élaboration d'un projet d'Economie sociale et solidaire ;
- les finances solidaires : appui aux démarches de sensibilisation et de recherche.
- le suivi des diagnostics des chaînes productives et des filières de l'Economie sociale et solidaire ;
- le rapprochement entre l'Economie sociale et solidaire et les TPE, PME notamment au travers des démarches de responsabilité sociale des entreprises ;
- la réflexion sur le développement de secteurs tels que le tourisme social et éthique, les médias participatifs et alternatifs, la communication …

Cette instance aura également en charge l'animation d'une dynamique collective en charge de la rédaction d'un document d'intention concerté en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire en Picardie.

Mise en œuvre de la mesure : 2010

ASPECTS FINANCIERS

Sans objet

SUIVI/EVALUATION

Indicateurs de réalisation : Nombre de réunions plénières

Indicateurs de résultat : Nombre de travaux réalisés

AXE 2 : Accompagner le développement et la structuration de l'ESS sur les territoires	***OBJECTIF 2.3 : Coordonner une concertation régionale***

Fiche action I : Participer au développement d'une action concertée sur la Picardie

Mesure I.2 - Réaliser un document d'intention concerté de l'ensemble des partenaires pour le développement du secteur

ASPECTS TECHNIQUES

Objectif :

Il s'agit de fédérer les acteurs autour d'un projet commun et de territoires de références, de façon à donner un plus grand souffle à la dynamique régionale en matière d'ESS, à conforter l'existant pour garantir la pérennité de la capacité à innover.

Aboutir à la réalisation d'un document d'intention concerté valorisant les ambitions partagées des différentes collectivités et institutions intervenant sur le champ de l'économie sociale et solidaire autour des deux objectifs suivants :

. accompagner le développement du secteur en tant que tel,
. encourager l'ensemble de l'économie régionale à être plus solidaire.

Partenaires :

Les collectivités locales et institutions contribuant au développement de l'ESS en Picardie

Mise en œuvre de la mesure : 2014

ASPECTS FINANCIERS

Sans objet

SUIVI/EVALUATION

Indicateurs de réalisation : Réalisation du document

Indicateurs de résultat : Nombre de projets concertés

AXE 3 : Rendre le champ de l'ESS accessible au grand nombre	***OBJECTIF 3.1 : Améliorer la connaissance et la diffusion de l'information sur l'ESS***

Fiche action J : Disposer en Picardie d'outils de veille et d'observation coordonnés

Ambition n°3 : Promouvoir le secteur,	**Enjeu transversal : Accompagner les mutations sociales**	**Nombre de mesures : 3**

Mesure J.1 - Centre de ressources solidaires régional

ASPECTS TECHNIQUES

Objectifs :

Favoriser la lisibilité et la visibilité de l'ESS en Picardie.
Favoriser la création de nouvelles activités ou la consolidation d'activités existantes en orientant les porteurs de projet vers les réseaux d'accompagnement et en soutenant la professionnalisation de ces réseaux.
Appuyer les acteurs de l'ESS et encourager l'articulation entre les différents réseaux.
Informer et sensibiliser les Picards à l'ESS.
Stimuler la recherche sur l'ESS.
Recenser les initiatives « hors région », susceptibles d'être transposées et adaptées en Picardie

Modalités :

Les missions du centre de ressources de l'ESS s'organisent en 5 pôles :
- Accueil.
- Animation des acteurs.
- Documentaire.
- Événements et communication.
- Recherche, échange, transférabilité.

Mise en œuvre de la mesure : 2013

ASPECTS FINANCIERS

Financement de la mesure : Conseil régional, Etat, communautés d'agglomération

Modalités de financement : conventions d'objectifs et de moyens
SUIVI /EVALUATION ***Indicateurs de réalisation*** : Nombre d'études disponibles ***Indicateurs de résultat :*** Nombre de personnes accueillies

AXE 3 : Rendre le champ de l'ESS accessible au grand nombre	*OBJECTIF 3.1 : Améliorer la connaissance et la diffusion de l'information sur l'ESS*

Fiche action J : Disposer en Picardie d'outils de veille et d'observation coordonnés

Mesure J.2 Observatoire de l'économie sociale et solidaire

ASPECTS TECHNIQUES

La Région soutiendra les activités poursuivies par la CRES pour la mise en place des volets du dispositif régional de veille et d'anticipation des mutations économiques :

- recueil, capitalisation, qualification, élaboration, harmonisation et analyse des données concernant l'Economie sociale et solidaire régionale ;
- diffusion de l'information utile aux actions d'adaptation, d'optimisation et de modernisation des entreprises de l'ESS ;
- appui aux synergies d'acteurs et aux dynamiques de concertations favorables aux coopérations des entreprises de l'ESS.

Ce travail fera l'objet de réunions périodiques entre la Région et la CRES.
Les missions confiées à l'observatoire seront élaborées et suivies dans le cadre d'un comité de pilotage régional qui se réunira au moins trois fois par an.
Les travaux réalisés par l'observatoire seront présentés en réunions publiques.

Mise en œuvre de la mesure : Effective

ASPECTS FINANCIERS

Financement de la mesure : Conseil Régional, Etat, Caisse des dépôts et consignations, communautés d'agglomération

Modalités de financement : convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens

SUIVI / EVALUATION

Indicateurs de réalisation : Nombre d'études nouvelles réalisées sur le champ de l'ESS, nombre d'études mises à jour

Indicateurs de résultat :

AXE 3 : Rendre le champ de l'ESS accessible au grand nombre	*OBJECTIF 3.1 : Améliorer la connaissance et la diffusion de l'information sur l'ESS*

Fiche action J : Disposer en Picardie d'outils de veille et d'observation coordonnés

Mesure J.3 Création d'outils d'évaluation de l'Economie sociale et solidaire

ASPECTS TECHNIQUES

La mesure de l'utilité sociale d'un projet ou d'une activité, l'évaluation de la situation d'une structure de l'ESS posent encore aujourd'hui, malgré le travail réalisé sur ces thèmes par les universitaires et les acteurs de l'ESS et leurs réseaux, des problèmes théoriques et pratiques qui ne trouvent pas de réponses dans les méthodes traditionnelles de l'économie « classique ».

En complémentarité avec les activités constitutives de la mission pluriannuelle d'observation qu'elle a confiée à la CRES, la Région souhaite se réserver le droit d'engager des initiatives en matière d'aide au conseil, d'études-actions ou d'études sectorielles.

Objectif **:**

La Région pourra participer au financement d'études sectorielles portées par une entité représentative d'un réseau de l'ESS connu de la Région. L'objet de l'étude doit être d'intérêt général et profiter à l'ensemble des adhérents du réseau. Elle doit viser à améliorer l'aspect social et solidaire des actions et démarches menées par les demandeurs.
De même, la Région peut participer au financement d'études générales, pour autant qu'elles présentent un intérêt collectif avéré.

La Région devra être associée à l'élaboration du cahier des charges de l'étude et participer aux différentes étapes de travail.

Mise en œuvre de la mesure : 2011

ASPECTS FINANCIERS

Financement de la mesure : Conseil régional

Modalités de financement : L'aide de la Région sera plafonnée à 20 000 €. Le taux maximum d'intervention régionale ne peut dépasser 80 % du coût de l'étude.
Elle se réserve le droit d'engager, elle-même des études sectorielles ou des études actions.

La demande de subvention, outre les pièces habituelles prévues dans le règlement financier de la Région, devra comporter le cahier des charges soumis aux prestataires, les références du prestataire

retenu, la copie du devis réalisé par ce prestataire.

SUIVI / EVALUATION

Indicateurs de réalisation : Nombre d'études réalisées

Indicateurs de résultat : Nombre d'outils créés

AXE 3 : Rendre le champ de l'ESS accessible au grand nombre	*OBJECTIF 3.1 : Améliorer la connaissance et la diffusion de l'information sur l'ESS*

Fiche action K : Assurer la promotion de ce champ de l'Economie en Picardie

Ambition n°3 : Promouvoir le secteur,	**Enjeu transversal : Inciter aux initiatives durables**	**Nombre de mesure : 1**

Mesure K.1 - Promotion de l'économie sociale et solidaire

ASPECTS TECHNIQUES

Objectifs :

Améliorer la visibilité de l'ESS auprès des picards et diffuser largement l'information via les technologies de l'information et de la communication
Favoriser le développement d'une filière d'activités spécifique

Modalités :

Les projets regroupant les acteurs clés sur une thématique donnée, proposant une communication grand public et visant l'un des objectifs suivants :

- Sensibilisation des hommes et des femmes à l'entrepreneuriat social et solidaire.
- Mobilisation des picards sur une dimension particulière de l'ESS.
- Information sur les activités et les emplois du secteur.
- Communication sur les spécificités de l'ESS ou sur une des filières d'activités du secteur.
- Valorisation des modes de gestion démocratique.
- Intervention dans les cursus scolaires

La participation à des temps forts régionaux :

Le mois de l'ESS, la journée régionale de l'ESS, les printemps de l'industrie, la semaine régionale de la recherche…

Mise en œuvre de la mesure : Effective

ASPECTS FINANCIERS

Financement de la mesure : Conseil régional, Etat, Conseil généraux, Communauté d'agglomération …

Modalités de financement : Conventions d'objectifs triennales avec les têtes de réseau, actions portées par le Conseil régional …
SUIVI / EVALUATION ***Indicateurs de réalisation :*** Nombre de manifestations organisées ***Indicateurs de résultat :*** Nombre de participants aux différentes manifestations

AXE 3 : Rendre le champ de l'ESS accessible au grand nombre	***OBJECTIF 3.2 : Encourager les initiatives de développement durable et responsable dans l'ensemble de l'économie***

Fiche action L : Encourager la mise en œuvre de pratiques solidaires dans les entreprises

Ambition n°3 : Promouvoir le secteur,	**Enjeux transversaux : Accompagner les mutations sociales, inciter aux initiatives durables**	**Nombre de mesures : 2**

Mesure L.1 - Accompagner la mise en œuvre de pratiques solidaires dans les entreprises

ASPECTS TECHNIQUES

Objectif :

Encourager la mise en œuvre de pratiques solidaires dans les entreprises et accompagner les entreprises volontaires dans cette démarche.

Modalités :

En appui sur les travaux réalisés par l'Institut Godin sur les indicateurs de pratiques solidaires, il sera proposé aux entrepreneurs volontaires de s'interroger sur les pratiques solidaires qu'ils mettent ou non en œuvre dans leur organisation.
Un accompagnement leur sera proposé pour étudier avec eux la plus-value de s'engager dans ce domaine et de progresser dans leurs pratiques.

Moyens :

La mise en œuvre de pratiques solidaires dans le projet d'entreprise permettra à l'entreprise volontaire d'avoir accès, au fonds régional d'aide au conseil ou si nécessaire, à l'avance remboursable solidaire pour développer de nouveaux projets.
Le degré d'engagement minimum dans des pratiques solidaires sera défini lors de la création effective de l'avance remboursable solidaire.

Mise en œuvre de la mesure : 2014

ASPECTS FINANCIERS

Sans objet
SUIVI / EVALUATION ***Indicateurs de réalisation :*** Nombre d'entreprises concernées ***Indicateurs de résultat :*** Nombre de pratiques mises en œuvre

AXE 3 : Rendre le champ de l'ESS accessible au grand nombre	*OBJECTIF 3.2 : Encourager les initiatives de développement durable et responsable dans l'ensemble de l'économie*

Fiche action L : Encourager la mise en œuvre de pratiques solidaires dans les entreprises

Mesure L.2 - Les clauses sociales dans les marchés publics

ASPECTS TECHNIQUES

Objectifs :

Créer des passerelles entre les structures de l'ESS et les entreprises
Remettre des personnes à l'emploi
Permettre aux entreprises de qualifier des personnes et de recruter de la main d'œuvre

Modalités :

Inscrire des clauses sociales dans tous les marchés régionaux où cela est possible
Constituer un réseau de référents territoriaux à l'échelle régionale capable d'être le relais local entre les entreprises, les structures de l'insertion par l'activité économique et les structures d'accompagnement vers l'emploi et en charge du suivi de la mise en œuvre effective de ces clauses
Veiller à la coordination régionale des référents « clause » et promouvoir l'échange de bonnes pratiques
Accompagner la structuration des structures de l'ESS capables de se positionner sur les marchés publics
Encourager les initiatives de sensibilisation des collectivités et opérateurs susceptibles de mettre en œuvre ces clauses

Moyens :
Marchés publics régionaux

Mise en œuvre de la mesure : Effective

ASPECTS FINANCIERS

Financement de la mesure : Conseil Régional

Modalités de financement : Conventions d'objectif avec les têtes de réseau de l'ESS et les Maisons de l'emploi et de la formation
Réseau de chargés de mission territoire

SUIVI / EVALUATION

Indicateurs de réalisation : Nombre de marchés passés incluant les clauses,

Indicateurs de résultat : Nombre d'heures de travail confiées à des structures de l'économie sociale et solidaire dans le cadre des clauses

AXE 3 : Rendre le champ de l'ESS accessible au grand nombre	*OBJECTIF 3.2 : Encourager les initiatives de développement durable et responsable dans l'ensemble de l'économie*

Fiche action M : Favoriser le développement des entreprises coopératives

Ambition n°3 : Promouvoir le secteur	**Enjeux transversaux : Inciter aux initiatives durables, accompagner les mutations sociales**	**Nombre de mesures : 5**

Mesure M.1 - Promouvoir le statut coopératif

ASPECTS TECHNIQUES

Objectifs :

Faire connaître le statut coopératif et encourager l'initiative collective tant en phase de création qu'en phase de reprise d'entreprise

Modalités :

Les projets regroupant les acteurs clés sur une thématique donnée, proposant une communication grand public et visant l'un des objectifs suivants :

- Sensibilisation des hommes et des femmes à l'entreprenariat social et solidaire via les opérateurs de la création d'entreprise.
- Intégration d'un module « entreprenariat coopératif » dans le dispositif Objectif Création d'Entreprise
- Intervention dans les cursus scolaires
- Organisation de manifestation (petit déjeuner, colloques,…)
- Création d'une école de l'entreprenariat social
- Organisation d'une information spécifique à destination des experts comptables et organisations syndicales …

Mise en œuvre de la mesure : Effective

ASPECTS FINANCIERS

Sans objet

SUIVI / EVALUATION

Indicateurs de réalisation : Nombre d'interventions réalisées sur le sujet

Indicateurs de résultat : Nombre de SCOP créées

AXE 3 : Rendre le champ de l'ESS accessible au grand nombre	*OBJECTIF 3.2 : Encourager les initiatives de développement durable et responsable dans l'ensemble de l'économie*

Fiche action M : Favoriser le développement des entreprises coopératives

Mesure M.2 Soutien au développement des SCIC

ASPECTS TECHNIQUES

Objectif **:**

L'accroissement des besoins en matière de cohésion sociale, d'environnement et de revitalisation des territoires, conjugué à une multiplication des partenariats publics/privés favorisent l'émergence d'initiatives socio-économiques innovantes.

Principes **:**

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) représente une alternative possible aux statuts existants (SARL, SA, Association, Société d'économie mixte …) mieux adaptée à ces initiatives nouvelles.
Elle intéresse tout autant les structures en création que les structures existantes, la législation permettant leur transformation en SCIC sans création de nouvelle personne morale et sans remise en cause des con
La SCIC se distingue par sa mission d'utilité sociale, sa forme coopérative, son multi-sociétariat ouvert aux collectivités publiques ou encore par le non enrichissement des sociétaires. Certaine SCIC intègrent aussi un objectif d'insertion par l'activité économique ou ciblent plus particulièrement des publics fragilisés.
La rémunération des parts du capital est étroitement plafonnée. De plus, 57,5 % au moins des excédents annuels doivent être affectés à des réserves impartageables, afin de renforcer l'autonomie et la pérennité de l'entreprise.

Mise en œuvre de la mesure : Effective

ASPECTS FINANCIERS

Financement de la mesure : Conseil régional

Modalités de financement : La Région est susceptible de participer au capital des SCIC présentant un intérêt régional.

Les SCIC, en tant que société, ont accès aux aides économiques régionales.

SUIVI / EVALUATION

Indicateurs de réalisation : Nombre d'aides accordées, nombre de structures dans lesquelles la Région a pris part au capital

Indicateurs de résultat : Nombre de SCIC créées

AXE 3 : Rendre le champ de l'ESS accessible au grand nombre	*OBJECTIF 3.2 : Encourager les initiatives de développement durable et responsable dans l'ensemble de l'économie*

Fiche action M : Favoriser le développement des entreprises coopératives

Mesure M.3 - Dispositif régional de reprise

ASPECTS TECHNIQUES

Dans le cadre du SRDE (Schéma régional de développement économique), la Région prévoit de mettre en place un dispositif spécifique à la reprise. Le champ de l'Economie sociale et solidaire est éligible à ce dispositif.
De nombreuses activités sont menacées dans leur pérennité par l'absence de repreneurs lors du départ en retraite de dirigeants âgés. Des solutions peuvent être apportées par des acteurs de l'Economie sociale et solidaire, en particulier au travers des SCOP (Société Coopérative Ouvrière de Production).

Modalités **:**

Le dispositif envisagé s'organise autour de plusieurs orientations :

- la sensibilisation à la reprise des cédants et la formation des repreneurs, avec l'appui des branches professionnelles et des chambres consulaires ;;
- une bourse d'opportunités, afin de favoriser le rapprochement et attirer les candidats repreneurs et investisseurs, et à ce jour, de deux mesures opérationnelles constitutives du Prêt Régional à la Transmission d'Entreprises :
- une aide au conseil (FRAC Reprise) pour favoriser la concrétisation du désir de vente des cédants en aidant ceux-ci à mieux évaluer leur entreprise ;
- une aide au repreneur pour réunir les fonds nécessaires pour l'acquisition, la poursuite d'activités pérennes et le maintien des emplois
- L'accompagnement de la reprise par l'union régionale des SCOP Nord/Pas-de-Calais/ Picardie

Mise en œuvre de la mesure : Effective

ASPECTS FINANCIERS

Sans objet

SUIVI / EVALUATION

Indicateurs de réalisation : Nombre de cédants sensibilisés, Nombre de dispositifs de reprise régionaux mobilisés,

Indicateurs de résultat : Nombre d'entreprises reprises sous forme de SCOP

AXE 3 : Rendre le champ de l'ESS accessible au grand nombre	*OBJECTIF 3.2 : Encourager les initiatives de développement durable et responsable dans l'ensemble de l'économie*

Fiche action M : Favoriser le développement des entreprises coopératives

Mesure M.4 - Prime Régionale à la Création d'Entreprise (PRCE)

ASPECTS TECHNIQUES

Objectifs **:**

- inciter à la création d'entreprise ;
- conforter les capitaux propres de l'entreprise dans sa phase de démarrage.

Bénéficiaires **:**

Créateurs ou repreneurs d'entreprises individuelles ou sou forme sociétale, inscrites à un centre de formalité.

Modalités **:**

L'aide peut être mobilisée lors de la création d'une entité nouvelle par :

- un salarié concerné par une restructuration ou par un plan social programmé ou en cours au sein de son entreprise ;
- les bénéficiaires des revenus de solidarité ;
- les jeunes âgés de 18 à 25 ans révolus ;
- les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans ;
- les créateurs d'entreprises de service à la personne ;
- les entreprises de services à l'industrie ;
- les entreprises artisanales de production ;
- les entreprises industrielles et notamment les éco-industries.

Mise en œuvre de la mesure : Effective

ASPECTS FINANCIERS

Financement de la mesure : Conseil régional

Modalités de financement : Subvention de 3 000 € versée à l'entreprise signataire d'une convention après inscription de la nouvelle entité juridique à un centre de formalités.

Cette subvention pourra être portée à 11 000€ maximum pour les entreprises innovantes, entre autres sur le plan social, dont les SCOP.
La demande d'aide régionale doit être effectuée avant la création effective de l'entreprise.

SUIVI / EVALUATION

Indicateurs de réalisation : Nombre d'entreprises aidées

Indicateurs de résultat : Impact de la mesure sur la création d'entreprise coopératives

AXE 3 : Rendre le champ de l'ESS accessible au grand nombre	*OBJECTIF 3.2 : Encourager les initiatives de développement durable et responsable dans l'ensemble de l'économie*

Fiche action M : Favoriser le développement des entreprises coopératives

Mesure M.5 - Aide à la Création d'Emploi dans les Très Petites Entreprises (TPE)

ASPECTS TECHNIQUES

Objectifs **:**

- faciliter la création d'emplois nouveaux dans les TPE régionales ;
- optimiser les projets de reprise d'entreprises en Picardie.

Bénéficiaires **:**

Entreprises du secteur marchand en situation financière saine, inscrites à un centre de formalités (URSSAF, MSA, Chambre de Métiers, Chambre de Commerce et d'Industrie …) dans la limite d'un effectif de 5 salariés.

Pour la reprise d'entreprises : cette limite est portée à 10 salariés et l'aide peut être mobilisée à concurrence de 5 salariés.

Mise en œuvre de la mesure : Effective

ASPECTS FINANCIERS

Financement de la mesure : Conseil régional

Modalités de financement : Subvention de 3 000 € versée à l'entreprise pour chaque nouvel emploi créé (le contrat de travail doit être à durée indéterminée d'une durée hebdomadaire minimale de 30 heures).
Sont exclus les postes de dirigeant des entreprises à l'exception de celui de gérant associé de SCOP.
La subvention peut être portée à 5 000 € si le salarié recruté s'inscrit dans une démarche de qualification. Cette subvention pourra être portée à 11 000€ maximum pour les entreprises innovantes (dans la limite des apports du dirigeant en phase de création).
La demande doit être effectuée préalablement au recrutement qui doit avoir pour conséquence un accroissement de l'effectif salarié en contrat à durée indéterminée.

SUIVI / EVALUATION

Indicateurs de réalisation : Nombre d'emplois créés

Indicateurs de résultat : Pérennité des emplois

GLOSSAIRE

- **ABP** : **A**ssociation des **A**griculteurs **B**iologiques de **P**icardie
- **ACI** : **A**teliers et **C**hantiers d'**I**nsertion
- **ADEC** : **A**ctions de **D**éveloppement des **E**mplois et des **C**ompétences
- **ADIE** : **A**ssociation pour le **D**roit à l'**I**nitiative **E**conomique
- **AMAP** : **A**ssociation de **M**aintien de l'**A**griculture **P**aysanne
- **AOC** : **A**ppellation d'**O**rigine **C**ontrôlée
- **ARC** : **A**ide aux **R**ecrutements de **C**adres

- **CAE** : **C**oopérative d'**A**ctivités et d'**E**mplois
- **CBE** : **C**omités de **B**assins d'**E**mplois
- **CEGES : C**onseil des entreprises, **E**mployeurs et **G**roupements de l'**E**conomie **S**ociale
- **CESR** : **C**onseil **E**conomique et **S**ocial **R**égional
- **CMU** : **C**ouverture **M**aladie **U**niverselle
- **CODEM** : **C**entre de **Co**nstruction **D**urable et **E**co-**M**atériaux
- **CPCA** : **C**onférence **P**ermanente des **C**oordinations **A**ssociatives
- **CRES** : **C**hambre **R**égionale de l'**E**conomie **S**ociale
- **CRD** : **C**ontrat **R**égional de **D**éveloppement

- **DLA** : **D**ispositif **L**ocal d'**A**ccompagnement

- **EDEC** : **E**ngagement de **D**éveloppement des **E**mplois et des **C**ompétences
- **ESS** : **E**conomie **S**ociale et **S**olidaire

- **FAMAP** : **F**édération des **A**ssociations de **M**aintien de l'**A**griculture **B**iologiques de **P**icardie
- **FCPIE** : **F**onds **C**ommun de **P**lacement Insertion **E**mploi
- **FRAC** : **F**onds **R**égional d'**A**ide au **C**onseil
- **FRIS** : **F**onds **R**égional d'**I**nvestissement **S**olidaire
- **FSE** : **F**onds **S**ocial **E**uropéen

- **GAP** : **G**roupe **A**ssociatif de **P**ays
- **GRIEP** : **G**roupement **R**égional de l'**I**nsertion par l'activité **E**conomique de **P**icardie

- **INSEE** : **I**nstitut **N**ationale de la **S**tatistique et des **E**tudes **E**conomiques

- **MSA** : **M**utualité **S**ociale **A**gricole

- **OCE** : **O**bjectif **C**réation d'**E**ntreprise
-
- **PACTE** : **P**rotocole d'**A**ccord de la **C**réation **T**ransmission d'**E**ntreprise
- **PFIL** : **P**lates **F**ormes d'**I**nitiatives **L**ocales
- **PLIE** : **P**lans **L**ocaux pour l'**I**nsertion par l'**E**conomique
- **PME** : **P**etites et **M**oyennes **E**ntreprises

- **PVE** : **P**arcours **V**ers l'**E**mploi

- **R et D** : **R**echerche et **D**éveloppement
- **RSE** : **R**esponsabilité **S**ociale des **E**ntreprises

- **SCIC** : **S**ociétés **C**oopératives d'**I**ntérêt **C**ollectif
- **SEL** : **S**ystème d'**E**change **L**ocal
- **SCOP** : **S**ociété **C**oopérative **O**uvrière de **P**roduction
- **SIAE** : **S**tructures d'**I**nsertion par l'**A**ctivité **E**conomique
- **SIFA** : **S**ociété d'**I**nvestissement **F**rance **A**ctive
- **SRADDT** : **S**chéma **R**égional d'**A**ménagement et de **D**éveloppement du **T**erritoire
- **SRDE** : **S**chéma **R**égional de **D**éveloppement **E**conomique

- **TPE** : **T**rès **P**etites **E**ntreprises

- **URSSAF** : **U**nion de **R**ecouvrement de la **S**écurité **S**ociale et des **A**llocations **F**amiliales
- **UNAT** : **U**nion **N**ationale des **A**ssociations de **T**ourisme

- **VAE** : **V**alorisation des **A**cquis de l'**E**xpérience

ANNEXES

ANNEXE 1

LE CONTEXTE

Plan Régional de Développement

de l'Economie sociale et solidaire

LE CONTEXTE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN PICARDIE

1. Une situation contrastée pour l'Economie sociale et solidaire en Picardie

1.1. Un poids économique indéniable

L'Economie sociale et solidaire est bien présente en Picardie.

Grâce notamment à une forte présence de jeunes, la région possède de réelles potentialités que l'Economie sociale et solidaire peut valoriser.

Le tissu régional de l'économie sociale et solidaire [3] :

[3] Sources ACOSS- URSSAF et MSA 2007 –Economie sociale- Bilan de l'emploi en 2007(Recherches et solidarités) et observatoire régional de l'économie sociale et solidaire porté par la CRES Picardie.

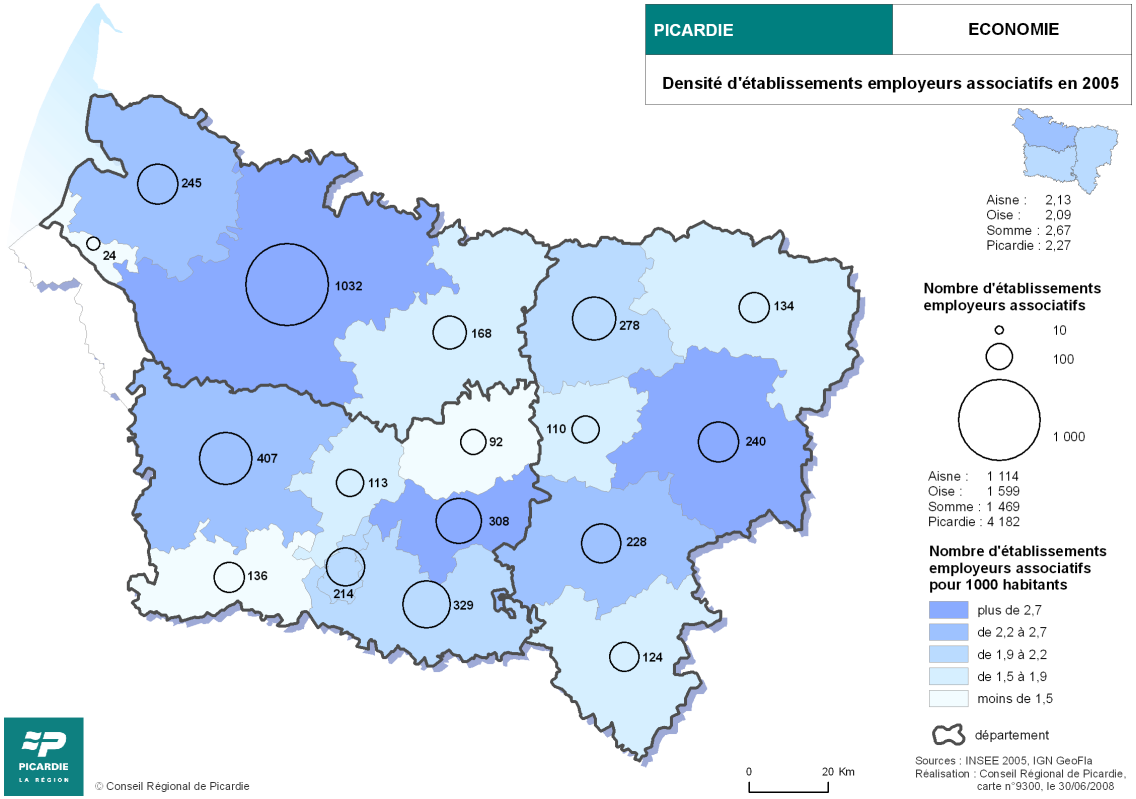

Un emploi picard sur dix relèves du secteur de l'économie sociale selon la répartition suivante :

- les **associations employeurs** représentent 4 278 structures et 45 191 emplois soit près des trois quart des emplois de l'économie sociale. Il est à noter que la moitié de ces emplois relèvent du champ du secteur social.
- les **coopératives** représentent 678 établissements et 9 014 emplois dont 28 Sociétés Coopératives de Production représentant 804 emplois.
  La coopération est quasi absente de l'industrie et se retrouve principalement dans le bâtiment, le tertiaire et l'agricole.
  Un salarié de l'économie sociale sur cinq travaille dans une coopérative au sein desquelles on retrouve ; les coopératives agricoles, les coopératives de crédit ou banques coopératives, les sociétés coopératives de production et les autres (coopératives HLM, de consommation, de transport..).
- les **mutuelles** sont au nombre de 156 représentant 2 667 emplois. Elles dépendent souvent de grands groupes. On distingue les organismes régis par le code de la mutualité (complémentaires à la sécurité sociale) et les organismes régis par le code des assurances.

- les **fondations** sont 35 en Picardie pour environ 2 006 emplois basés essentiellement dans l'Aisne et l'Oise.

Soit au total **environ 5 100 employeurs et 59 000 emplois** pour l'économie sociale et une **masse salariale de 1,14 milliard** d'euros représentant **12,2% du secteur privé**.
Les emplois de l'économie sociale représentent près d'un emploi privé sur sept, plus que le secteur du tourisme, des transports ou du bâtiment.

A cela il faut ajouter une petite dizaine d'entreprises d'insertion (hors statut associatif) et des initiatives solidaires difficilement quantifiables dans le domaine des finances solidaires, de l'agriculture biologique ou d'initiatives de maintien de l'agriculture paysanne, du commerce équitable, des pratiques solidaires monétaires ou non (épiceries sociales, réseaux d'échange réciproque de savoir, Système d'Echange Locaux …). On évalue en moyenne à **10% du poids global de l'Economie sociale et solidaire**, **la part relative à l'économie solidaire portée par des entreprises identifiées comme telles ou qui mettent en œuvre des pratiques solidaires** mais qui s'ignorent.

1.2. Un ancrage territorial disparate

La déclinaison territoriale de ces chiffres régionaux met en évidence une plus forte densité des salariés de l'économie sociale dans les pays urbains ou les pays économiquement plus dynamiques.

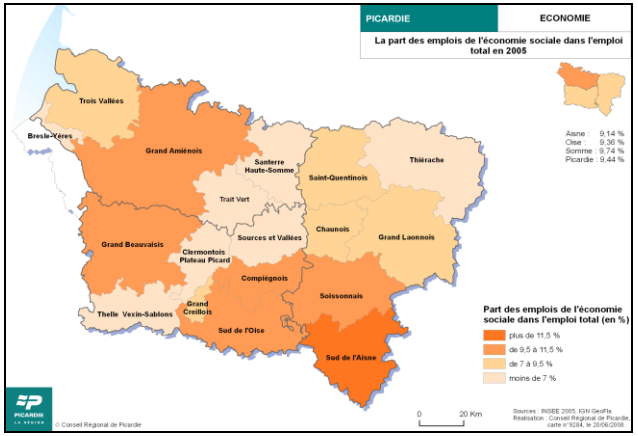

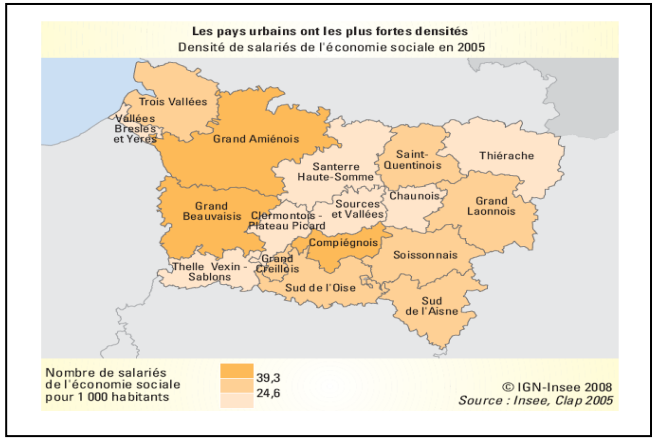

Le poids de l'économie sociale dans l'économie locale est souvent à mettre en corrélation avec le dynamisme associatif. On constate néanmoins une exception dans le Sud de l'Aisne où le nombre d'établissements associatifs employeurs est moins dense, mais où la part d'emploi de l'économie sociale est supérieure à la moyenne régionale.

Cela s'explique en partie par l'implantation, dans le Sud de l'Aisne, de sièges sociaux d'acteurs majeurs de l'économie sociale.

1.3. Un secteur féminisé sujet à la précarité

L'emploi dans l'économie sociale se caractérise par une précarité plus prégnante que dans le reste de l'économie. L'économie sociale compte deux fois plus de contrats à durée déterminée que l'économie traditionnelle et à peine un salarié sur deux a occupé un poste à temps plein sur l'année 2005. Il s'agit en grande majorité de contrats associatifs.

Les associations de l'Oise sont en moyenne plus importantes qu'au niveau national avec environ 12 salariés par établissements contre 10 au niveau national. L'emploi dans les coopératives et les mutuelles se rapprochant de celui de l'ensemble de l'économie.

Moins d'un emploi sur deux en CDI dans les associations

Répartition des types de contrats de travail dans l'économie sociale et par famille en %

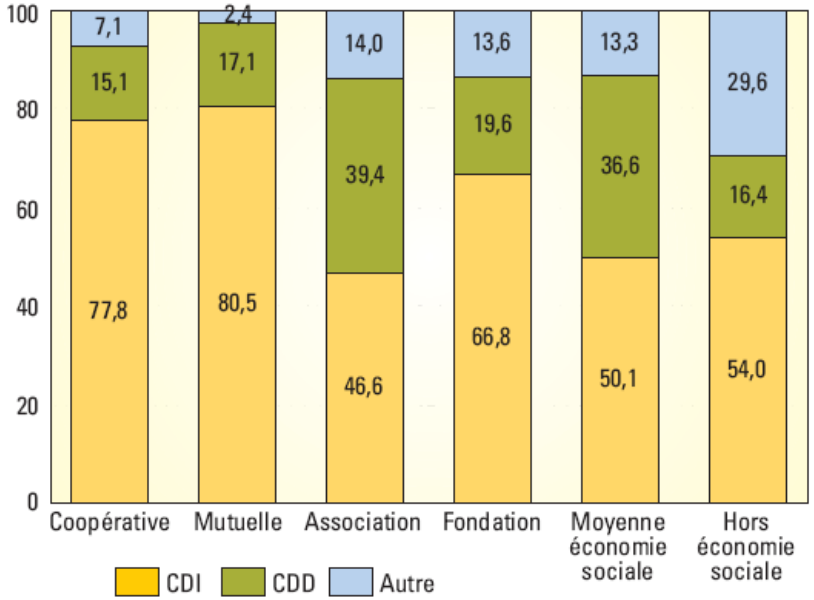

Source : Insee - Clap 2005 (hors agriculture)

L'emploi dans l'économie sociale et solidaire est fortement féminisé. 63% des postes sont occupés par des femmes allant jusque plus de 70% dans des secteurs où la précarité est la plus forte comme l'action sociale ou l'aide à la personne.

Une grande part des postes offerts dans le secteur sont plutôt qualifiés et relèvent des catégories socioprofessionnelles « professions intermédiaires » ou « employés ». On compte beaucoup moins d'ouvriers dans l'économie sociale que dans le reste de l'économie picarde.
La rémunération des salariés de l'économie sociale est en moyenne moins élevée que dans l'ensemble de l'économie (10,8€/h contre 11,4€/h) avec une fluctuation de 9,9€/h dans les associations à 13,7€/h pour les coopératives agricoles ou de crédit.

Prédominance des professions intermédiaires et des employés dans l'économie sociale
Les catégories socioprofessionnelles dans les familles de l'économie sociale (en %)

Catégories socioprofessionnelles	Coopératives	Mutuelles	Associations	Fondations	Ensemble économie sociale	Ensemble des salariés picards
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	0,4	0,8	0,2	0,3	0,3	0,5
Cadres et professions intellect. supér.	16,1	14,8	14,9	7,3	14,9	14,2
Professions Intermédiaires	35,4	36,4	32,7	31,6	33,3	21,3
Employés	21,5	46,8	36,2	49,0	34,2	30,9
Ouvriers	26,6	1,1	16,0	11,8	17,4	33,0
Ensemble	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : Insee, DADS 2005

La moyenne d'âge des salariés de l'économie sociale est inférieure à 40 ans. Il est à noter que les mutuelles et les fondations se posent la question du renouvellement de leurs cadres avec une moyenne d'âge supérieure à 50 ans.
Le poids du secteur agricole est important puisque 22% des emplois de l'économie sociale relèvent du régime agricole, soit sept points au dessus de la moyenne nationale (hors Ile de France).

On constate que peu de formations supérieures en Picardie dispensent un enseignement, voire une sensibilisation à l'économie sociale et solidaire, et que naturellement, les étudiants ne se dirigent pas vers ces structures pour effectuer leurs stages ou rechercher un emploi. Ce constat explique en partie le déficit d'initiatives et de porteurs de projet sur ce champ de l'économie en Picardie et l'implantation de structures des régions limitrophes sur notre territoire.

1.4. Une progression de l'emploi constante

L'évolution de l'emploi dans l'économie sociale et solidaire en Picardie est comparable à l'évolution de l'emploi dans l'ESS au niveau national, avec une croissance qui tend à s'accélérer depuis 2004.

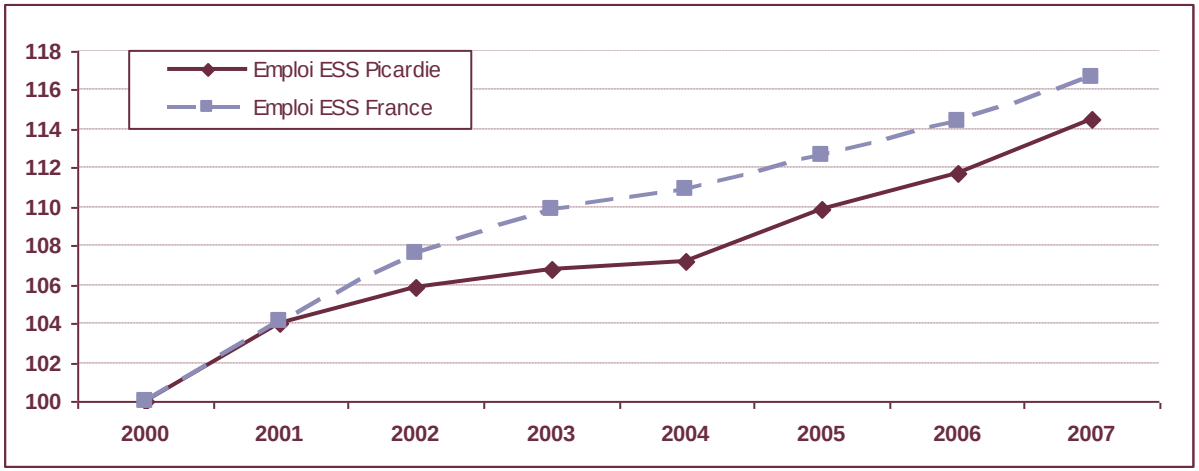

Sources : ACOSS-URSSAF – MSA – Traitement R & S.

A partir de 2001, l'évolution de l'emploi dans l'économie sociale et solidaire en Picardie s'éloigne de la progression nationale.

Depuis 2004, cette tendance tend à s'inverser avec un rapprochement des deux courbes de croissance.

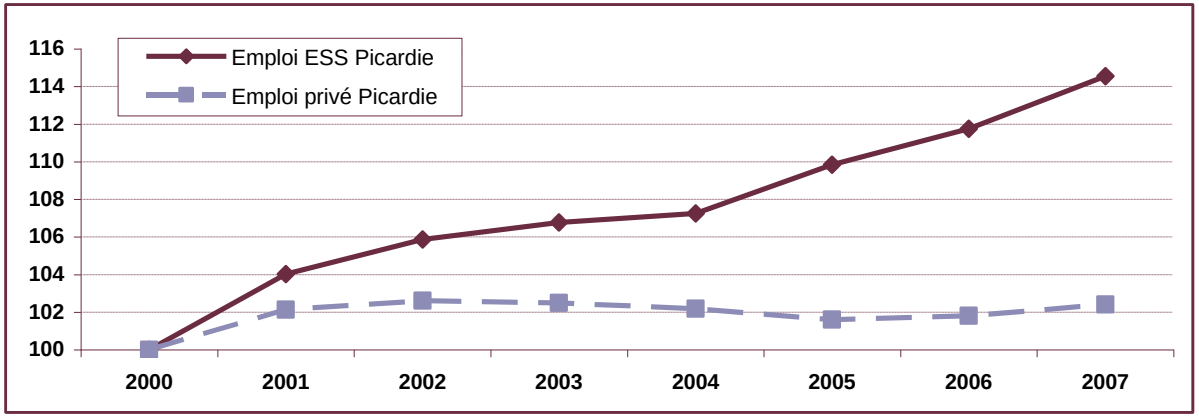

Sources : ACOSS-URSSAF – MSA – Traitement R & S.

L'emploi dans l'économie sociale et solidaire connait une croissance soutenue depuis 2000 contrairement à l'emploi privé qui n'est pas parvenu à se développer entre 2000 et 2007.

Dans une région où l'emploi privé est relativement stable, l'économie sociale enregistre une progression significative de près de 15% du nombre de salariés entre 2000 et 2007.

1.5 Un développement récent qui laisse une large place à l'innovation

La Picardie compte sur son territoire un symbole de l'utopie sociale et un des rares sites où elle a été mise en pratique : le Familistère Godin à Guise.
Depuis 2006, la plupart des familles de l'économie sociale et solidaire sont présentes en Picardie au sein des différentes instances représentatives : la Chambre Régionale de l'Economie Sociale (CRES) pour l'économie sociale, la Conférence Permanente des Coordinations associatives (CPCA) pour le monde associatif, l'Union Régionale des Sociétés coopératives ouvrières de Production (URSCOP) pour les coopératives de production, le Groupement Régional de l'Insertion par l'Economique de Picardie (GRIEP) pour l'insertion par l'économique, la Fédération des Associations de Maintien de l'Agriculture Paysanne (FAMAP), l'Association des Agriculteur Biologiques de Picardie (ABP), Commerce Equitable 02 et les acteurs du commerce équitable de Picardie pour l'éducation, la promotion et la diffusion du commerce équitable sur l'ensemble du territoire picard. …
On trouve à leur côté des acteurs qui ne sont pas des têtes de réseau mais qui œuvre pour le développement du secteur à l'échelle régionale sous couvert d'une appartenance à un réseau national : Picardie Active pour le financement des structures de l'ESS, Grandsensemble pour les coopératives d'activité et d'emploi.
Mais aussi des initiatives qui ont valeur d'exemple à l'échelle nationale car précurseurs dans leur capacité d'innovation tant économique que sociale ou territoriale comme par exemple : l'Institut Jean-Baptiste André Godin pour la recherche, le développement et le transfert en pratiques solidaires, la SCIC SENS pour le Co-développement économique Nord/Sud, la SCIC Bois Energie pour les filières courtes, la Maison de l'économie solidaire du Pays de Bray pour sa démarche de développement territorial concerté...

1.6 Un déficit d'initiatives nouvelles et un manque de lisibilité du secteur

La Picardie souffre néanmoins d'un déficit d'initiatives nouvelles sur le secteur de l'Economie sociale et solidaire et d'une carence de porteurs de projets.
Bien que les initiatives se multiplient sur ce secteur, elles sont souvent portées par des acteurs présents en Picardie qui souhaitent développer leur activité ou par des acteurs des régions limitrophes qui cherche une assise territoriale plus large. Les porteurs de projets nouveaux ne sont pas nombreux en Picardie. Chaque année, on recense moins d'une demi-douzaine d'initiatives nouvelles.
Pour ceux qui se lancent dans l'aventure, ils manquent souvent de repère dans leur parcours de création et ont du mal à se faire reconnaître en tant qu'entrepreneurs
Ceci s'explique en partie par le manque de notoriété et de lisibilité du secteur qui a du mal à susciter l'intérêt des jeunes. La discipline est encore rarement intégrée aux programmes de formation des lycées, écoles et universités et les jeunes diplômés créateurs d'entreprise s'orientent rarement vers ce champ de l'économie. Plus généralement, les porteurs de projet d'entreprise ne savent pas ce qu'est l'Economie sociale et solidaire et ce que veux dire entreprendre dans l'économie sociale et solidaire.
Aujourd'hui beaucoup de picards gravitent dans le secteur de l'Economie sociale et solidaire, bénévoles d'associations, sociétaires de SCOP, adhérents à des mutuelles, mais très peu le savent et la plupart ignorent quelles sont les valeurs que le secteur porte.

Ce manque de reconnaissance couplé à un besoin de retour aux valeurs, amène les acteurs de l'Economie sociale et solidaire en Picardie à se recentrer sur leur propre développement, oubliant souvent de s'ouvrir aux partenariats et au plus grand nombre.
On ne connaît réellement que depuis 2007 les chiffres de l'Economie sociale et solidaire en Picardie, et on dispose de très peu d'études sectorielles sur le sujet. Les travaux sur les pratiques solidaires en Picardie sont également très récents.

1.7 Un besoin de structuration

Si la structuration régionale de l'Economie sociale et solidaire existe grâce à l'accompagnement du développement et de la structuration des têtes de réseau dans le cadre notamment de partenariats Etat-région sur le sujet, celle ci reste très sectoriel et ne suffit pas à répondre à l'absence relative de structuration des acteurs et des territoires
Ainsi, « l'entreprise » d'Economie sociale et solidaire est souvent confrontée à des moyens individuels insuffisants tant sur le plan financier, humain, de formation qu'organisationnel, a du mal à organiser sa professionnalisation et celle de ses salariés. Bien que la situation se soit considérablement améliorée en ce qui concerne les besoins de financement avec la création de Picardie Active en 2005, les entreprises, notamment associatives restent souvent fragiles et porteuses d'emplois précaires.
A l'échelle du territoire de vie pertinent (ou du Pays), il reste encore un long chemin à parcourir pour que les acteurs de l'économie sociale et solidaire soient considérés et associés comme des acteurs à part entière de l'aménagement du territoire capables de porter des initiatives économiques porteuses d'emplois.
Les initiatives d'acteurs de l'Economie sociale et solidaire qui se mobilisent collectivement pour participer au développement de leur territoire sont encore rares, mais on note une volonté de structuration, notamment du monde associatif à travers la constitution des Groupes Associatifs de Pays (GAP).
Le souhait récent d'un certain nombre de collectivités d'investir ce champ de l'économie suscite de nombreuses attentes et pourrait faire levier sur tous les champs de la structuration du secteur, dans la mesure où elle renforcerait la cohésion et éviterait la dispersion.

2. Un contexte économique en mutation propice au développement du secteur

Les permanences picardes

La structure de l'Economie picarde se distingue de la moyenne nationale par le poids important de l'agriculture et de l'industrie : le modèle picard est historiquement un modèle productif. Ces deux secteurs, qui apparaissent au plan national moins dynamiques que le tertiaire, représentent plus de 31% de l'activité économique en termes de valeur ajoutée contre à peine 22% au niveau national.

L'histoire du territoire picard est marquée par la force des identités locales rurales. La Picardie est la région française dont la densité de communes de moins de 2 000 habitants est la plus élevée. Pour remédier à ce morcellement communal, la Région a œuvré à la création de 18 Pays. Ces territoires sont structurants pour la région car ils sont historiquement le lieu d'accueil des grandes activités économiques. L'industrie s'est en effet développée selon un mode original, s'appuyant sur l'implantation de grands sites de production à la campagne.

Le poids de la population urbaine de la région est plus faible que la moyenne nationale (en 1999, 61,2% des Picards vivent en ville contre 75,5% des français). Toutefois, le déploiement et la dissémination des villes dans l'espace reflètent en réalité une « rurbanisation » qui se retrouve, notamment dans la structure des emplois. En Picardie, un peu moins de six emplois sur dix sont situés dans les pôles urbains, qui ne rassemblent que 37% de la population. La Picardie se démarque ainsi de la province où 71% des emplois salarié sont concentrés dans les villes qui hébergent 55% de la population.

Le niveau de formation des jeunes progresse globalement en Picardie mais un écart important avec la moyenne nationale demeure. Ainsi, en dix ans, l'écart s'est accru entre la Picardie et le niveau national pour ce qui concerne les taux d'accès au niveau IV et V. En 2006, le taux d'accès au niveau IV (Baccalauréat) était de 64,9% en Picardie, contre 70% au niveau national. L'amélioration des taux d'accès à partir de 2005 doit être confirmée dans les prochaines années pour pouvoir inverser la tendance.

2.2. Une population jeune

La Picardie se caractérise par une population relativement plus jeune que la population française. Parmi les 1.874.506 picards, 33.5% a moins de 25 ans contre 31.5% en moyenne nationale. La Picardie compte parmi les quatre Régions les plus jeunes de France avec le Nord-Pas-de-Calais, la Haute Normandie et l'Ile-de-France.

Si ce chiffre est synonyme de dynamisme, cette proportion met la région face à des défis d'envergure. En effet, cette population jeune nécessite des structures tant en termes d'accueil dès le plus jeune âge que dans le domaine de la formation. C'est un véritable enjeu que de pouvoir proposer une véritable offre de formation et des débouchés en emplois qualifiés.

A contrario, 6,3% de la population a plus de 75 ans contre 7.4% pour l'ensemble des régions métropolitaines. Là encore, le défi est de pouvoir offrir des infrastructures adaptées mais aussi d'anticiper les besoins à venir au niveau des emplois liés aux services à la personne et aux aînés en particulier.
D'après les projections de population de l'INSEE, la structure globale de la population va perdurer, et les grands équilibres territoriaux se maintenir. La Picardie va continuer à avoir un solde migratoire négatif, et la croissance démographique va se faire de manière modérée, grâce au solde naturel (plus 100 000 personnes d'ici 2030). Les hypothèses de vieillissement de la population sont proches de celles qui sont proposées pour la France.

2.3. Un positionnement privilégié et des infrastructures performantes

La Picardie bénéficie d'une situation géographique privilégiée au cœur de l'Europe des capitales. Elle se présente comme la porte septentrionale de la métropole francilienne et se place à un croisement de grands axes structurants entre Rouen - Le Havre - l'Allemagne et l'Europe centrale, Paris- Londres et Paris -Bruxelles- Europe du Nord.

Longtemps pénalisée par sa situation de région frontière et étouffée par le centralisme parisien, elle peut maintenant, dans un contexte européen renouvelé, renouer avec sa tradition de grande région d'échanges.

Le renforcement de ses infrastructures routières et ferroviaires, depuis une vingtaine d'années, la replace sur ses routes historiques. Il s'agit notamment du bouclage des autoroutes des estuaires, de la réalisation de l'A16 et de l'A29, de la modernisation des axes RN 31 et RN 2 qui reste à parachever. Par ailleurs, notre région dispose de grandes portes à l'international, celle de la plate-forme aéroportuaire de Roissy, dont l'évolution en centre intermodal (notamment ferroviaire) irriguant la Picardie reste un enjeu, et la gare TGV Haute Picardie, qui, malgré ses limites, demeure une porte sur le réseau national et international.

Par ailleurs, on aurait tort de négliger l'intérêt de son réseau de canaux qui permet l'accès à la métropole francilienne et au Bénélux par voie douce.

Ce maillage de moyens de communication ouvert sur l'Europe et le Monde organise une région qui reste peu dense mais qui repose sur une trame urbaine équilibrée. La Picardie se présente ainsi comme une nouvelle frontière de développement à l'accessibilité remarquable.
Le voisinage francilien permet aujourd'hui également le développement d'activités en Picardie. L'activité de services aux entreprises est essentiellement concentrée sur le Sud picard.

2.4. Des activités leaders ancrées dans des habitudes traditionnelles de travail en coopération

Si la Picardie est généralement reconnue comme une grande région agricole et agroalimentaire, elle est aussi et surtout une grande région industrielle.

La filière "plastiques" est dynamique et structurée. Elle compte les fournisseurs de l'industrie chimique ainsi que les secteurs de débouchés géographiquement proches dont des donneurs d'ordre important.

Il existe également une concentration de filières importantes pourvoyeuses et porteuses d'un certain dynamisme régional. Ainsi, on peut citer les filières « santé - mieux vivre », mécanique, plasturgie et des métiers d'art et du patrimoine.

Une approche plus fine en terme de marché ferait apparaître qu'elle est région leader pour la matière plastique technique pour l'automobile et la parfumerie (chimie, flaconnage…) ainsi que pour la robinetterie.

Par ailleurs, notre région bénéficie d'une longue tradition de coopération industrielle. Cela fait bien longtemps que le Vimeu a inventé, sans le nommer, le concept de Systèmes Productifs Locaux (SPL) au sein desquels se développent des synergies inter – entreprises. Ce concept vise à susciter le développement économique d'un pôle d'activités dans le cadre de partenariats interentreprises. Ainsi, la structure industrielle est beaucoup plus riche et plus complexe que l'image de gros centre de production qu'elle véhicule trop souvent.

Globalement, l'appareil productif picard connaît des mutations importantes depuis une vingtaine d'années.
Entre 1989 et 2003, l'industrie a perdu plus de 20% de ses emplois. Si les destructions d'emploi dans l'industrie sont significatives, elles doivent être relativisées par l'externalisation de certains services et par le développement de l'intérim, particulièrement appuyé en Picardie.
Les influences génèrent également un potentiel de développement de l'économie résidentielle.
Au total, l'économie résidentielle n'est pas encore un moteur suffisamment développé en Picardie pour pouvoir en tirer des bénéfices significatifs en termes d'emploi. Toutefois, les influences qui agissent sur la région pouvant tendanciellement se développer (le développement récent du tourisme étranger dans le Nord de l'Aisne le montre), le poids de l'économie résidentielle pourrait se renforcer dans les années à venir, sous certaines conditions (développement de l'attractivité, amélioration de l'accessibilité…).

En résumé :

L'Economie sociale et solidaire est **un secteur actif** en Picardie qui représente environ 10% de l'économie régionale constituant un atout pour aujourd'hui et pour demain grâce au **fort ancrage territorial** des emplois.

C'est un secteur plutôt **féminisé** porteur **d'emplois qualifiés**.

On note de fortes **disparités entre les familles** avec d'un côté un monde associatif plus emprunt à la précarité et au niveau de salaires moins élevés et de l'autre des mutuelles, des coopératives et des entreprises plus proches du contexte économique picard.

La Picardie souffre **d'un déficit d'initiatives** nouvelles sur le secteur de l'Economie sociale et solidaire et d'une **carence de porteurs de projets**.

Globalement, c'est un secteur qui souffre d'un **manque de notoriété** et qui a du mal à susciter l'intérêt des jeunes.